



# Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

**8669<sup>e</sup>** séance

Mercredi 20 novembre 2019, à 10 heures  
New York

*Provisoire*

<i>Présidente :</i>	M <sup>me</sup> Pierce . . . . .	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud . . . . .	M. Matjila
	Allemagne . . . . .	M. Schulz
	Belgique . . . . .	M. Pecsteen de Buytswerve
	Chine . . . . .	M. Zhang Jun
	Côte d'Ivoire . . . . .	M. Adom
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M <sup>me</sup> Norman-Chalet
	Fédération de Russie . . . . .	M. Polyanskiy
	France . . . . .	M. de Rivière
	Guinée équatoriale . . . . .	M. Ndong Mba
	Indonésie . . . . .	M. Djani
	Koweït . . . . .	M. Alotaibi
	Pérou . . . . .	M. Ugarelli
	Pologne . . . . .	M <sup>me</sup> Wronecka
	République dominicaine . . . . .	M. Singer Weisinger

## Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 10 h 5.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne**

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant d'Israël à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités suivantes appelées à présenter un exposé à participer à la présente séance : M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, et M<sup>me</sup> Tania Hary, Directrice exécutive de Gisha: Centre juridique pour la liberté de mouvement.

Je propose que le Conseil invite l'Observateur permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance, conformément au règlement intérieur provisoire et à la pratique établie à cet égard.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Mladenov.

**M. Mladenov** (*parle en anglais*) : Nous nous réunissons aujourd'hui au lendemain de la plus grave escalade récemment intervenue entre Israël et les militants palestiniens à Gaza. Bien que la crise ait été immédiatement désamorcée, la situation demeure extrêmement explosive.

À la suite de l'assassinat ciblé par Israël du commandant du Jihad islamique palestinien, Baha Abu al-Ata, à Gaza, des militants palestiniens ont tiré plus de 500 roquettes vers Israël. Cette escalade a été précédée, le 1<sup>er</sup> novembre, par le tir d'une dizaine de roquettes depuis Gaza vers Israël, dont l'une est tombée sur une maison dans la ville de Sderot. Selon les Forces de défense israéliennes (FDI), 90 % de ces roquettes ont été interceptées par le système Dôme d'acier, mais celles qui ont atterri ont endommagé des biens immobiliers à usage d'habitation et commercial. Soixante-dix-huit Israéliens ont été soignés pour blessures ou parce qu'ils étaient en état de choc. Tirer à l'aveuglette des roquettes

et des obus de mortier sur des agglomérations civiles est inacceptable et doit cesser immédiatement.

En réponse aux attaques à la roquette, les FDI ont mené une série de frappes contre des sites et des militants du Jihad islamique palestinien à Gaza. Trente-quatre Palestiniens ont été tués – plus de 20 d'entre eux ont été identifiées par les FDI comme étant des militants, dont trois femmes et huit enfants. L'une des victimes aurait été tuée par une roquette palestinienne tombée à Gaza. En tout, 109 personnes ont été aussi blessées.

Parmi les personnes tuées à Gaza figurent huit membres d'une même famille, victimes de la même frappe israélienne. Les FDI auraient reconnu que leur maison a été ciblée par erreur. Il s'agit là d'un incident tragique et haineux qui doit faire l'objet d'une enquête approfondie et impartiale. Rien ne saurait justifier le meurtre de civils, où que ce soit.

Je voudrais saluer aujourd'hui l'extraordinaire effort que déploie l'Égypte, travaillant en étroite collaboration avec l'ONU, pour que le calme revienne à Gaza après 48 heures d'hostilités. Si nos efforts avaient échoué, nous serions sans doute en plein milieu d'une autre guerre bien pire encore que le terrible conflit en 2014. Cela dit, le danger n'est pas écarté. Bien que pour l'instant les arrangements qui sont entrés en vigueur aux premières heures de la journée du 14 novembre tiennent, les tirs sporadiques de roquettes se sont poursuivis, provoquant des représailles israéliennes.

Mais il y a aussi d'autres risques. Le blocus israélien et les divisions entre Palestiniens contribuent à une réalité désespérée. Les activités des militants, les tirs de roquettes et les frappes aériennes menées en représailles menacent constamment de provoquer d'autres violences. Au cours des 18 derniers mois, l'ONU a travaillé dur pour éviter l'escalade et pour mettre en œuvre l'ensemble de mesures des Nations Unies en faveur de Gaza, approuvées par le Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens. Résultat, l'alimentation en électricité a été rétablie pour 13 heures en moyenne par jour; plus de 16 000 emplois temporaires ont été créés; et les efforts de réhabilitation d'une zone industrielle se poursuivent en vue de créer des opportunités économiques à long terme. S'il est vrai que ces mesures ont contribué à réduire les tensions, elles ne suffisent toutefois pas, et de loin, à répondre aux besoins en termes de ressources financières, d'engagement politique de la part des dirigeants palestiniens et de mesures israéliennes.

Ce qu'il faut en définitive à Gaza, c'est une solution politique. L'activité militante ne peut pas continuer de saper les chances de paix et de développement. Israël ne peut pas continuer à appliquer sa politique de bouclages qui entrave le développement. Les dirigeants palestiniens ne peuvent pas continuer de faire fi des conséquences dévastatrices de leur division politique interne.

Je saisis cette occasion pour remercier les membres de la communauté internationale qui ont contribué à la mise en oeuvre du plan du Comité spécial de liaison et pour demander à tous d'accroître leur appui aux programmes des Nations Unies sur le terrain. Le plus urgent est de tenter de répondre à l'effondrement du système de santé à Gaza.

Néanmoins, notre important engagement humanitaire ne doit pas nous détourner de l'objectif politique d'aider les Palestiniens à s'épanouir librement, sans subir une occupation implacable, et d'aider les Israéliens à vivre en sécurité, à l'abri de la peur du terrorisme et des roquettes. Le seul moyen d'atteindre cet objectif est d'œuvrer en faveur d'une solution prévoyant deux États et d'y parvenir, une solution fondée sur les résolutions pertinentes de l'ONU et en vertu de laquelle Gaza ferait partie intégrante du futur État palestinien.

À Gaza, les manifestations le long de la clôture d'enceinte se sont également poursuivies, et un petit nombre de participants se sont livrés à des activités violentes. Les FDI ont répondu en recourant à des moyens antiémeute et en procédant à des tirs à balle réelle, blessant plus de 300 personnes, dont des femmes et des enfants. Les forces de sécurité israéliennes doivent exercer la plus grande retenue, et la force meurtrière doit être limitée aux cas où elle est strictement nécessaire, c'est-à-dire en dernier ressort, et seulement face à une menace imminente de mort ou de blessure grave, conformément au droit international. Quant au Hamas, il doit veiller à ce que les manifestations le long de la clôture restent pacifiques et empêcher toute provocation.

Si nous voulons trouver une issue à cette crise qui débouche sur autre chose qu'un simple cessez-le-feu de plus, la voie à suivre est claire. Il ne doit plus y avoir de tirs de roquettes, de frappes de représailles ni de provocations; les accords qui maintiennent le calme à Gaza doivent être respectés; il faut redoubler d'efforts pour atténuer la crise humanitaire et lever les bouclages; et l'accent doit être mis sur une solution politique durable et à long terme qui permette notamment au peuple palestinien dans tout le territoire occupé de voter et d'élire ses dirigeants pour la première fois depuis 2006.

Ces dernières semaines, je me suis entretenu avec de hauts responsables palestiniens ainsi qu'avec différentes factions, et j'estime encourageant le fait que toutes les parties ont cessé de camper sur leurs positions et ont consenti d'importantes concessions pour faire des élections une perspective plus réaliste. Le renouvellement de la légitimité de toutes les institutions nationales est important pour l'avenir du peuple palestinien. Au cours de mes discussions, j'ai mis l'accent sur tous les éléments critiques nécessaires pour que les élections soient crédibles. Premièrement, elles doivent être organisées sur l'ensemble du territoire palestinien occupé – en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est et à Gaza – conformément à la Loi fondamentale relative à l'autorité palestinienne d'autonomie intérimaire, à la législation électorale et aux meilleures pratiques internationales. Deuxièmement, des élections législatives et présidentielle s'imposent et doivent être organisées dans un délai clairement défini et raisonnable. Troisièmement, il faut parvenir à un large accord intrapalestinien sur les modalités d'organisation des élections.

Alors que les Palestiniens accélèrent, espérons-le, leurs efforts pour organiser des élections, l'impasse politique israélo-palestinienne continue de se manifester par la poursuite des tendances négatives sur le terrain. Le 1<sup>er</sup> novembre, la construction de quelque 2 600 nouvelles unités d'habitation a été proposée par le Haut Comité de planification de l'administration civile, dont 182 à Mevo'ot Yeriho, une implantation sauvage dans la vallée du Jourdain que le Gouvernement israélien a décidé, en septembre, de légaliser rétroactivement comme nouvelle colonie de peuplement. Parmi les autres projets notables figure la construction de 382 logements dans la colonie de Dolev, à l'ouest de Ramallah, et de 609 logements dans la grande colonie urbaine de Beitar Elit, à l'ouest de Bethléem.

Je saisis cette occasion pour dire à nouveau que nous regrettons que les États-Unis aient annoncé le 18 novembre qu'ils ne considéraient plus les colonies de peuplement comme incompatibles avec le droit international. La position de l'ONU reste inchangée. Conformément à la résolution 2334 (2016), les activités de peuplement israéliennes constituent une violation flagrante du droit international et un obstacle majeur à la réalisation de la solution des deux États et à l'instauration d'une paix globale, juste et durable.

Les démolitions et les saisies de structures appartenant à des Palestiniens se sont également

poursuivies en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est. Donnant pour justification l'absence de permis de construire délivrés par Israël, qu'il est pratiquement impossible aux Palestiniens d'obtenir dans la zone C et à Jérusalem-Est, les autorités israéliennes ont démolé ou saisi 48 structures, provoquant le déplacement de 101 Palestiniens, dont 46 enfants. Cette pratique doit cesser immédiatement.

La violence se poursuit également dans l'ensemble du territoire palestinien occupé. En Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, 46 Palestiniens, dont neuf enfants, et trois Israéliens ont été blessés lors de divers incidents, notamment lors d'affrontements, d'opérations de perquisition et d'arrestation ou de violences de la part des colons. Le 11 novembre, un Palestinien de 22 ans a été tué dans des circonstances qui laissent penser qu'il ne représentait pas une menace. De tels actes doivent faire l'objet d'enquêtes approfondies et impartiales et leurs auteurs doivent en répondre. Les FDI ont, semble-t-il, ouvert une enquête sur cet incident. Quatre jours plus tard, le 15 novembre, un journaliste palestinien a perdu un œil après qu'il aurait été visé par un tir des forces de sécurité israéliennes alors qu'il couvrait une manifestation dans le village de Sourif, au nord d'Hébron.

Je reste préoccupé par la violence persistante et parfois croissante à laquelle se livrent les colons. Les attaques contre les Palestiniens et leurs biens dans le contexte de la récolte annuelle d'olives se sont poursuivies malgré les mesures préventives adoptées par les autorités israéliennes. Ces attaques, ainsi que les restrictions imposées à l'accès des agriculteurs palestiniens à leurs terres dans les zones adjacentes aux colonies israéliennes et derrière la barrière de Cisjordanie, portent préjudice aux moyens de subsistance agricoles.

Malgré l'accord conclu le mois dernier entre Israël et l'Autorité palestinienne, qui a abouti au transfert de quelque 425 millions de dollars de recettes fiscales et douanières à l'Autorité, les désaccords sous-jacents entre les deux parties demeurent, notamment au sujet des déductions israéliennes. Il demeure impératif que les deux parties collaborent d'une manière constructive dans le but de rétablir intégralement les transferts de recettes, conformément au Protocole de Paris relatif aux relations économiques. L'ONU est prête à appuyer ce processus.

Fait positif, le 11 novembre, ONU-Femmes, avec l'appui du Gouvernement norvégien, a lancé un programme de 1,2 million de dollars à l'appui de la

promotion des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité en Palestine, notamment l'élaboration du plan d'action national palestinien sur la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) pour les quatre prochaines années.

Nous avons régulièrement informé le Conseil et ses membres des difficultés financières auxquelles l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) reste confronté. Les flux de trésorerie n'ont jamais été aussi bas. Je me félicite de la prorogation du mandat de l'UNRWA jusqu'en 2023, telle qu'adoptée par la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation le 15 novembre, mais étant donné les enjeux, je demande instamment la mobilisation rapide d'un appui pour permettre à l'Office de poursuivre ses activités.

Je voudrais à présent parler brièvement des autres faits nouveaux survenus dans la région. La situation dans le Golan reste calme. Toutefois, les violations persistantes de l'Accord sur le dégagement des forces israéliennes et syriennes de 1974 demeurent préoccupantes, en particulier en cette période instable pour la région. Le 19 novembre, la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) a été témoin du tir de deux objets non identifiés depuis un endroit du secteur alpha et a entendu trois explosions. Les FDI ont informé la FNUOD qu'elles avaient intercepté des roquettes tirées depuis la Syrie. Les autorités syriennes ont informé la FNUOD qu'elles n'avaient connaissance d'aucun tir de roquettes. Le 20 novembre, les FDI ont procédé à des frappes aériennes contre ce qu'elles ont décrit comme des cibles de la Force Al-Qods iranienne et des Forces armées arabes syriennes en Syrie. De plus amples détails sur l'évolution de la situation dans le Golan occupé figureront dans le rapport du Secrétaire général sur la FNUOD, qui sera présenté au Conseil de sécurité le 3 décembre.

Au Liban, les manifestations pacifiques et à caractère non confessionnel organisées à l'échelle nationale en raison du mécontentement suscité par les politiques gouvernementales ont conduit à la démission du Premier Ministre Saad Hariri le 29 octobre. Dans l'ensemble, les forces de sécurité ont réagi avec retenue, permettant aux manifestations pacifiques de se poursuivre malgré des tensions accrues aux barrages routiers. Après un mois de protestations ininterrompues, une impasse politique empêche la nomination d'un Premier ministre désigné et la formation d'un nouveau

gouvernement, alors que la situation économique se détériore rapidement. L'ONU a appelé à la formation rapide d'un gouvernement qui soit sensible aux aspirations des manifestants et qui bénéficie de l'appui du Parlement. Par ailleurs, l'ONU encourage les forces de sécurité libanaises à continuer de protéger les manifestants pacifiques.

Dans la zone d'opérations de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), après une diminution du nombre des opérations conjointes avec l'Armée libanaise en raison des manifestations populaires, les opérations de la FINUL, en étroite coordination avec l'Armée libanaise, ont retrouvé un niveau normal au début du mois de novembre. Le Conseil sera informé sur la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006) le 25 novembre.

Pour terminer, je voudrais revenir sur la question des élections palestiniennes qui se font attendre depuis longtemps. Le peuple palestinien a le droit de voter et d'élire ses dirigeants. Pendant trop longtemps, on lui a refusé ce droit, ce qui a semé la division. Il y a toute une génération qui ne n'est pas encore fait entendre quant à son avenir. Les divisions entre Palestiniens sont comme un cancer qui ronge l'aspiration à l'État et à la paix et l'engagement en faveur de la démocratie, de l'état de droit et des droits de la personne.

Les élections ne sont pas un don, elles sont un droit. Pour que ces élections mènent à l'unité, elles doivent avoir lieu à Gaza et en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est. Comment pourrions-nous surmonter des divisions dévastatrices si les habitants de Gaza ne peuvent pas voter pour leur avenir eux aussi? L'ONU fera tout ce qui est nécessaire pour appuyer la réussite du processus électoral palestinien, mais nous devons également être conscients des risques plus larges. Le risque de guerre persistant menace de compromettre tous nos efforts pour prévenir l'escalade et relancer un processus politique. L'ONU poursuivra ses efforts, envers et contre tout, pour empêcher un nouveau conflit dévastateur.

Il est tout aussi important de préserver le consensus international autour d'un règlement du conflit et de toutes les questions relatives au statut final sur la base de la solution des deux États, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU, au droit international et aux accords mutuels. Les mesures unilatérales alimentent la colère et la désillusion et sapent considérablement les perspectives de créer un État

palestinien viable et d'un seul tenant, avec Jérusalem pour future capitale des deux États.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Mladenov de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> Hary.

**M<sup>me</sup> Hary** (*parle en anglais*) : Je remercie le Conseil de m'avoir invitée ici aujourd'hui.

Je suis née à Haïfa, dans le nord d'Israël, et je suis devenue citoyenne des États-Unis à l'âge de 5 ans, mes parents ayant déménagé à Los Angeles en quête d'une vie meilleure. Leurs parents, avant eux, s'étaient réfugiés en Israël pour échapper au conflit et à la pauvreté et, comme la plupart d'entre nous dans cette salle, je crois, toute ma vie me semblait marquée du sceau de la capacité de voyager. Je suis retournée en Israël en juin 2007, quelques jours avant que le Hamas ne prenne le pouvoir à Gaza et qu'Israël, en conséquence, ne verrouille quasi totalement la bande de Gaza. Ces 12 dernières années, j'ai constaté l'incidence dévastatrice, sur Gaza mais aussi sur Israël, de la politique de bouclage menée par Israël. Trois opérations militaires majeures, et plusieurs opérations de moindre envergure – comme celle menée la semaine dernière – ont coûté la vie à des milliers de personnes. Je ne crois pas que ces opérations améliorent notre bien-être ou notre sécurité en Israël.

Gisha signifie « accès » ou « approche » en hébreu. Nous sommes la seule organisation israélienne de défense des droits de l'homme qui se concentre sur la situation à Gaza et sur la manière dont les actions de notre gouvernement déterminent les conditions réelles sur place. Le discours autour de Gaza, en Israël en particulier mais aussi à l'ONU, est en permanence axé sur les notions de terreur ou de crise. À Gisha, nous avons la chance que le grand volume de dossiers que nous traitons et notre gamme de contacts nous permettent de percevoir nuances, esprit d'entreprise, résilience et potentiel. Dans ma déclaration aujourd'hui, j'espère partager avec le Conseil une analyse sobre de la situation actuelle, mais j'espère également communiquer mon optimisme quant à ce que l'avenir pourrait réserver. Beaucoup de mesures peuvent être prises pour changer constructivement de cap, dès lors que l'on comprend mieux les enjeux et que la volonté politique est présente.

Aujourd'hui, Israël continue d'exercer un contrôle sur de nombreux aspects de la vie quotidienne à Gaza. Le point de passage de Rafah, qui relie Gaza à l'Égypte, est vital. Toutefois, Israël contrôle tous les accès à la Cisjordanie, la circulation des biens commerciaux et

humanitaires, ainsi que les espaces maritime et aérien, l'accès aux terres agricoles et aux infrastructures civiles de Gaza, et le registre de la population palestinienne. En 2007, Israël a encore réduit l'accès à un point de bouclage. L'entrée des biens civils a été restreinte, toutes les sorties de marchandises ont été verrouillées et les déplacements des personnes n'ont été autorisés que dans ce qu'Israël qualifie de « cas humanitaires exceptionnels ». Bien au-delà d'une simple protection de ses intérêts légitimes en matière de sécurité, Israël a défini son approche comme une guerre économique, accompagnée d'une politique de séparation. Il s'agissait d'une tentative de pression, tout en renforçant l'isolement de Gaza par rapport à la Cisjordanie, et ce, principalement pour servir des objectifs politiques.

Certaines pratiques ont changé, mais dans l'ensemble, la situation reste la même. Israël pense être capable de gérer la situation humanitaire à Gaza, et il a tout intérêt à entretenir la fragmentation physique et politique des Palestiniens, qui lui permet de poursuivre son annexion de la Cisjordanie. Les changements apportés aux bouclages, certes importants, ne l'ont pas été suffisamment pour atténuer les préoccupations humanitaires, et encore moins pour répondre à l'ensemble des besoins. Le chômage dans la bande de Gaza reste l'un des plus élevés au monde. L'électricité n'est disponible que la moitié de la journée et les familles ont du mal à obtenir de l'eau potable. Le désespoir et la désespérance ont augmenté, en particulier chez les jeunes, qui représentent 70 % de la population, soit 1,4 million des 2 millions de Gazaouites. Ils ont l'impression de n'avoir aucun avenir et se sentent abandonnés par les dirigeants régionaux et par la communauté internationale.

La Banque mondiale et les responsables israéliens de la sécurité rappellent régulièrement que l'accès est un catalyseur du bien-être et de la stabilité, mais paradoxalement, alors que la situation à Gaza continue de se détériorer, on met des bâtons dans les roues de la population qui tente d'améliorer ses conditions de vie et de vivre en paix. À titre d'exemple, l'an dernier, Gisha a invité 24 personnes de Gaza à une réunion des parties prenantes israéliennes, palestiniennes et étrangères sur la situation dans la bande de Gaza. Seuls quatre d'entre elles – des hommes, uniquement – ont reçu des permis, parce que l'État a déclaré que « le rôle que jouent les femmes dans l'économie est trop mineur » pour que cela justifie qu'elles participent à des discussions sur l'amélioration de l'activité économique. Si vous êtes une femme à Gaza, vous êtes moins susceptible de satisfaire aux critères fixés par Israël pour les déplacements

professionnels. Notre coordonnateur des activités sur le terrain a lui aussi été bloqué – ni lui ni d'autres défenseurs des droits de la personne ne remplissaient les critères d'autorisation de voyager. Nous avons récemment représenté une entreprise de Gaza qui souhaitait vendre ses biscuits en Cisjordanie, mais une interdiction de sortir des produits alimentaires est en vigueur, ce qui continue de peser sur le secteur alimentaire autrefois florissant de Gaza.

C'est un honneur pour moi que d'être ici aujourd'hui pour relater l'histoire de ces femmes et hommes courageux qui nous ont rejoints pour contester les restrictions à la circulation. En réalité, je n'ai aucun plaisir à exposer l'absurdité, la cruauté même, des décisions prises au quotidien, ostensiblement en mon nom. En 2018, Gisha a été contactée par un habitant de Gaza dont le père, en Cisjordanie, avait subi un accident vasculaire cérébral débilisant. Sa demande d'autorisation urgente est restée sans réponse deux mois durant, jusqu'à ce que l'armée lui réponde que son père n'était « pas assez malade pour justifier une visite ». Deux requêtes déposées devant la cour de district et un appel devant la Haute Cour ont été rejetés. La sécurité n'avait rien à voir là-dedans. Ces histoires ne sont pas seulement une malheureuse conséquence du conflit; elles traduisent l'intention d'Israël de conserver le contrôle de la Cisjordanie, tout en bloquant les Palestiniens à Gaza.

Je suis certaine que de nombreux membres du Conseil voudront faire aujourd'hui des déclarations pour réaffirmer l'illégalité des colonies de peuplement et rappeler qu'elles sont un obstacle majeur pour la paix. Je les encourage à rappeler que l'isolement de Gaza est aussi un obstacle majeur – aggravé, certes, par la division palestinienne mais mû également par les choix délibérés d'Israël. En mars, cette année, pour défendre sa décision d'autoriser l'entrée de fonds provenant du Qatar dans la bande de Gaza, le Premier Ministre Benjamin Netanyahu aurait dit que quiconque était opposé à un État palestinien devrait être favorable au transfert des fonds à Gaza, car maintenir une séparation entre l'Autorité palestinienne en Cisjordanie et le Hamas contribuait à empêcher la création d'un État palestinien. En l'absence d'autodétermination, des millions de Palestiniens ne peuvent pas voter pour un gouvernement qui détient ce genre de pouvoir sur leur vie, et des personnes vivant littéralement côte à côte se voient appliquer des normes juridiques différentes. La situation ne peut évidemment qu'aggraver l'instabilité non seulement dans la région, mais aussi dans certains des États membres du Conseil. L'érosion des normes qu'implique le maintien de

l'occupation porte atteinte aux valeurs universelles liées à la sécurité et aux droits de la personne sur lesquelles l'ONU a été fondée.

Que peut-on faire, alors? Premièrement, en termes d'accès, plutôt que de permettre l'accès minimum nécessaire pour prévenir d'autres crises, nous pensons que la communauté internationale devrait insister pour qu'Israël autorise l'accès maximum possible, sous réserve uniquement des procédures de sécurité nécessaires et raisonnables. Depuis 2014, nous avons observé une augmentation du rythme de sortie des marchandises de Gaza, mais il n'est toujours qu'une fraction de ce qu'il pourrait être. On pourrait envisager de lever les restrictions sur les types de marchandises qui peuvent sortir, et sur leurs destinations. Tout aussi indispensable pour l'industrie, la construction et l'infrastructure civile, il faudrait autoriser l'entrée de matériaux de construction et d'autres matières premières, qui font toujours l'objet de restrictions lourdes du fait de la manière très large dont Israël définit les articles à double usage.

Quant à la circulation des personnes, Israël doit lever les obstacles auxquels se heurtent celles et ceux qui se déplacent pour rejoindre leur famille, leur emploi ou pour d'autres raisons professionnelles, en particulier les femmes qui, comme je l'ai noté, sont visées de manière disproportionnée par ces restrictions d'accès. Israël doit améliorer l'accès aux soins médicaux, ainsi que les autorisations d'accès accordées aux proches des patients, notamment les parents, qui se voient régulièrement refuser l'autorisation d'accompagner leurs enfants en traitement. Israël doit permettre un accès sûr et fiable à l'espace maritime et aux terres agricoles de Gaza. L'Égypte gère le point de passage de Rafah de manière régulière depuis mai 2018, ce qui a permis à de nombreuses personnes de se rendre à l'étranger. Il faut l'encourager à poursuivre et à élargir ces opérations.

Les autorités palestiniennes doivent s'abstenir de marchander les services essentiels dont a besoin la population civile dans le contexte des différends entre factions, notamment l'approvisionnement en électricité et les soins de santé. J'estime également que les deux citoyens israéliens que l'on présume détenus à Gaza doivent être libérés immédiatement en tant qu'impératif humanitaire.

La situation humanitaire et économique à Gaza n'est pas un acte de la nature. Elle est la conséquence de choix délibérés des législateurs – israéliens, mais également des acteurs palestiniens et régionaux, ainsi que de la communauté internationale, qui a aidé la

population de survivre en lui fournissant une aide cruciale, mais qui doit user de son influence pour générer des changements plus durables.

Compte tenu des récentes déclarations de représentants israéliens et de leurs partisans ainsi que de l'actuel Gouvernement américain, je pense que nous ne devons pas nous bercer d'illusions en pensant que le processus de paix est à portée de main. En l'absence de paix et donc pour la catalyser, la communauté internationale doit remédier à l'annexion de fait de la Cisjordanie et à l'isolement de Gaza, en prenant des mesures pour inverser ces tendances tout en respectant l'obligation qu'elle a de protéger les civils.

Elle doit également fournir un appui à la société civile. Une communauté dynamique d'organisations de la société civile opère en Israël et en Palestine, mais nous et nos alliés sommes ciblés en raison de nos activités. Nous sommes scandalisés par l'expulsion prévue de notre collègue de Human Rights Watch, Omar Shakir, mais aussi préoccupantes que puissent être de telles mesures, je pense qu'elles témoignent également de notre influence croissante.

De nombreuses personnes en Israël considéreront peut-être ma présence ici aujourd'hui comme un acte déloyal, parce qu'on nous a enseigné que c'est un jeu à somme nulle, que c'est nous ou eux. C'est pourtant l'opposé : le bien-être des Israéliens et des Palestiniens est interconnecté, et nous devons garantir la sécurité des Palestiniens autant que celle des Israéliens.

Enfin, la communauté internationale a un droit, une responsabilité morale et un intérêt direct à œuvrer à la paix, et par conséquent à établir les responsabilités pour les violations des droits. Pour le moins, la volonté de certains acteurs d'ébranler les fondements sur lesquels repose cette institution, l'ONU, doit éveiller les consciences et unir la communauté internationale dans l'action. Les jeunes générations d'Israéliens et de Palestiniens en seront reconnaissantes.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je remercie M<sup>me</sup> Hary de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

**M<sup>me</sup> Norman-Chalet** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier M. Mladenov de son exposé. Comme toujours, nous apprécions les efforts acharnés que déploie son équipe pour aborder

ces questions compliquées de manière objective. Je remercie également M<sup>me</sup> Hary de son exposé.

Je suis certaine que l'annonce que nous avons faite lundi concernant les colonies israéliennes en Cisjordanie continuera de faire parler aujourd'hui. L'Ambassadrice Craft a déjà abordé cette question par écrit, et je souhaite y revenir brièvement aujourd'hui en son nom.

Les États-Unis estiment que l'établissement de colonies civiles israéliennes en Cisjordanie n'est pas en soi contraire au droit international. Nous estimons que ce problème politique complexe ne peut être réglé que sur la base de négociations directes entre les Palestiniens et les Israéliens. Je tiens à ce que notre décision soit claire. Le Gouvernement des États-Unis n'exprime aucune vue sur le statut juridique d'une colonie en particulier, et il ne parle pas ni ne préjuge du statut final de la Cisjordanie. C'est aux Israéliens et aux Palestiniens que revient cette décision.

La question qui se pose aujourd'hui est de savoir quels obstacles empêchent les Palestiniens et les Israéliens de s'asseoir pour œuvrer à la paix. À cet égard, nous notons que le récent feu roulant de roquettes tirées depuis Gaza en direction d'Israël représente un obstacle bien plus imposant à la paix. Je veux que chaque personne présente dans cette salle prenne une minute pour imaginer à quoi ressemblerait son quotidien si une alarme pouvait retentir à tout moment, signalant qu'elle et sa famille avaient 15 secondes pour se réfugier dans un abri antiaérien. Est-ce qu'une seule personne qui siège au Conseil tolérerait cette existence? Accepterions-nous de faire l'objet de critiques lorsque nous sommes ciblés par la violence? Serions-nous certains que la voie qui mène à la paix est dégagée alors que ces attaques persistent? Bien sûr que non. C'est pourtant ce que l'on demande souvent à Israël de supporter.

Rien qu'au cours de la semaine écoulée, les informations indiquent que 450 roquettes ont été tirées en direction d'Israël par le Jihad islamique palestinien. Ce qui est particulièrement remarquable est que ces attaques menacent la vie d'Israéliens comme de Palestiniens. Cette organisation terroriste financée par l'Iran a tenté à plusieurs reprises d'entraver la progression vers la paix. Elle a volontairement tenté de perturber des périodes de calme et de cessez-le-feu entre les Palestiniens et les Israéliens. Les deux parties sont touchées par ces actes de terrorisme. Des écoles ont fermé en Israël et dans la bande de Gaza, des entreprises ont mis la clef sous la porte et des familles sont contraintes de chercher

refuge. Il serait difficile de désigner un obstacle plus considérable ou plus évident à la paix.

Les États-Unis restent attachés à la cause de la paix, et l'annonce de lundi n'y change rien. Nous restons convaincus que le dialogue entre les parties constitue la voie à suivre pour parvenir à une solution qui conviendra aux deux parties et qui promouvra et protégera le bien-être des Palestiniens et des Israéliens.

Toutefois, de la même manière que nous sommes attachés à la cause de la paix, nous sommes attachés à Israël et nous voulons qu'il bénéficie d'un traitement équitable à l'ONU. Comme l'a clairement fait comprendre l'Ambassadrice Craft, qui m'a demandé de réitérer ce message aujourd'hui, les États-Unis ont toujours soutenu Israël par le passé; ils soutiennent Israël aujourd'hui; et ils continueront de soutenir Israël à l'avenir. Nous ne resterons pas passifs lorsque la communauté internationale critique injustement Israël, en particulier lorsqu'elle omet de condamner également ceux qui œuvrent à la destruction physique d'Israël et qui vont jusqu'à nier son droit à exister.

Si le Conseil est réellement attaché à la paix, nous devons analyser avec objectivité les obstacles réels qui empêchent d'y parvenir. Les tirs de roquettes qui menacent la sécurité des Israéliens et des Palestiniens au quotidien en sont un.

**M. Schulz** (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je tiens en premier lieu à remercier le Coordonnateur spécial, M. Mladenov, et son équipe pour leur présentation et leur travail dévoué. Je remercie également M<sup>me</sup> Hary de son exposé instructif.

Je vais commencer par les événements récents à Gaza. L'Allemagne condamne toutes les attaques contre Israël dans les termes les plus fermes, notamment les tirs récents de plus de 400 roquettes depuis Gaza en direction d'Israël. Ces attaques compromettent la sécurité d'Israël et font des victimes civiles israéliennes. Le Hamas et le Jihad islamique palestinien doivent arrêter de tirer des roquettes depuis Gaza en direction d'Israël. Rien ne saurait justifier les tirs de roquettes en direction d'Israël.

L'Allemagne reste attachée à la sécurité d'Israël. Nous ne garderons pas le silence lorsque la sécurité d'Israël ou son droit à exister sont remis en question ou compromis. Tout en soulignant le droit d'Israël à se défendre et à réagir de façon adéquate si son territoire est attaqué, nous sommes également préoccupés par les informations faisant état de victimes civiles innocentes

à Gaza. Nous avons pris note de l'annonce d'enquêtes sur les incidents impliquant les Forces de défense israéliennes qui ont fait des victimes civiles.

L'escalade qui a touché Gaza et ses alentours la semaine dernière est profondément préoccupante. Elle nous rappelle une fois de plus qu'il est urgent de trouver une solution à long terme pour remédier à la crise humanitaire, économique et politique à Gaza. Comme M<sup>me</sup> Hary l'a illustré dans son exposé, la liberté de circulation des personnes et des biens est un aspect essentiel du règlement de la situation humanitaire et économique désespérée à Gaza. Nous appelons Israël et les autorités palestiniennes à faire le nécessaire pour améliorer la situation à Gaza.

Un règlement politique est nécessaire non seulement pour Gaza, mais également dans le contexte plus général du conflit israélo-palestinien. L'Allemagne reste fermement attachée à une solution négociée à deux États fondée sur les paramètres internationaux convenus. Nous estimons que la solution des deux États est la seule solution viable au conflit israélo-palestinien qui répond aux besoins des Israéliens et des Palestiniens en matière de sécurité et à l'aspiration des Palestiniens à créer un État souverain, met fin à l'occupation qui a débuté en 1967, règle toutes les questions relatives au statut final et garantit l'égalité de droits de tous les habitants.

Nous saluons et appuyons toute initiative visant à relancer le processus de paix tant qu'elle est basée sur un engagement en faveur d'une solution viable à deux États, comme convenu au niveau international, et acceptable pour les deux parties, Israéliens et Palestiniens.

Nous appuyons également tout effort visant à relancer des pourparlers directs véritables entre les parties en vue de parvenir à une solution juste et durable. Le fait d'abandonner les éléments les plus polémiques du processus de paix en les excluant des négociations ou en créant des faits sur le terrain ne mènera cependant pas à une paix durable. Nous appelons donc les parties au conflit, ainsi que les autres parties prenantes internationales, à s'abstenir de prendre des mesures unilatérales susceptibles de compromettre la viabilité d'une solution négociée au conflit israélo-palestinien prévoyant deux États, sur la base des paramètres convenus au niveau international.

Nous estimons que le droit international constitue la base et le cadre de toutes les négociations politiques et de la recherche d'un accord acceptable pour les deux parties. L'un des principaux obstacles à un règlement

politique du conflit israélo-palestinien reste la poursuite de l'occupation israélienne et des activités de peuplement dans les territoires occupés depuis 1967. Nous réitérons notre position : les activités de peuplement menées par Israël dans les territoires palestiniens occupés sont illégales au regard du droit international et sapent les perspectives d'une solution négociée prévoyant deux États.

L'expansion persistante des activités de peuplement, notamment l'approbation récente de 2300 nouveaux logements en octobre par le Haut Conseil d'urbanisme de l'administration civile et la légalisation des implantations sauvages par Israël nous préoccupent vivement. Par ailleurs, nous demeurons profondément préoccupés par l'augmentation des démolitions et des saisies de structures appartenant à des Palestiniens dans toute la Cisjordanie et par les expulsions de Palestiniens de leurs maisons à Jérusalem-Est.

Nous exhortons Israël à mettre fin à l'expansion des colonies de peuplement, à la légalisation des implantations sauvages, à la confiscation des terres palestiniennes et aux expulsions, ainsi qu'à la démolition et à la saisie de structures appartenant à des Palestiniens. Nous demeurons extrêmement préoccupés par les déclarations répétées faisant allusion à une annexion prévue de zones de la Cisjordanie occupée, voire annonçant cette annexion. Si de telles déclarations étaient concrétisées sous forme de politiques du Gouvernement ou de lois, cela constituerait, selon nous, une violation manifeste du droit international.

Nous déconseillons vivement au Gouvernement et à nos amis israéliens de prendre des mesures dans ce sens, car elles pourraient avoir de graves répercussions sur la viabilité de la solution des deux États et sur l'ensemble du processus de paix. Nous réaffirmons que l'Allemagne ne reconnaîtra aucune modification aux frontières du 4 juin 1967, y compris en ce qui concerne Jérusalem, autres que celles convenues par les parties.

S'agissant de la résolution 2334 (2016), elle doit être pleinement appliquée, non seulement en ce qui concerne les activités de peuplement, mais aussi en ce qui concerne les actes de terreur, d'incitation et de provocation, la violence contre les civils et les déclarations incendiaires. La recrudescence de la violence, ainsi que la multiplication de discours et d'actes de provocation dans les deux camps, sont alarmantes. Nous demandons instamment à toutes les parties de

désamorcer les tensions, de faire preuve de retenue et de s'abstenir de tout discours ou acte de provocation.

Pour ce qui est du Haram el-Charif/mont du Temple, nous rappelons l'importance primordiale de maintenir le statu quo convenu pour préserver la paix dans ces lieux saints.

Avant de conclure, je voudrais également souligner l'importance qu'il y a à appuyer l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Le Coordonnateur spécial y a fait allusion et nous a rappelé la situation d'urgence dans laquelle nous nous trouvons. L'UNRWA reste indispensable pour répondre aux besoins fondamentaux des réfugiés palestiniens. En fournissant une aide humanitaire et des services en matière de santé et d'éducation, l'UNRWA contribue à la stabilité de la région.

Par conséquent, l'Allemagne appuie fermement le renouvellement du mandat de l'UNRWA pour trois années supplémentaires. En tant que principal donateur bilatéral, l'Allemagne reste fermement engagée en faveur de l'UNRWA et continue de contribuer sensiblement à son budget. Nous encourageons les autres pays à faire de même et à poursuivre leur soutien financier aux activités essentielles de l'UNRWA, notamment en versant les fonds promis.

**M. Pecsteen de Buytswerve** (Belgique) : Je remercie le Coordonnateur spécial Nickolay Mladenov, ainsi que M<sup>me</sup> Tania Hary, pour leurs exposés.

La bande de Gaza continue d'être le théâtre de cycles de violence persistants compromettant tant le droit des Israéliens que celui des Palestiniens de vivre côte à côte, en paix et en sécurité. Nous condamnons avec la plus grande fermeté les tirs de roquettes vers le territoire israélien, qui ont visé des zones habitées, en réaction à une opération israélienne. Nous saluons le cessez-le-feu établi grâce aux efforts des Nations Unies et de l'Égypte, et appelons toutes les parties à la plus grande retenue en vue de pérenniser ce cessez-le-feu.

Les obligations de protection des civils et de respect du droit international humanitaire, y compris ses principes de distinction et de proportionnalité, doivent être respectées. Nous appelons les autorités israéliennes à mener une enquête approfondie sur la frappe qui a causé la mort de huit membres de la famille Sawarka. Le cycle de violence auquel la bande de Gaza est confrontée rappelle la nécessité de faire des pas concrets afin d'améliorer la situation économique

et humanitaire, en procédant notamment à la levée du blocus et à l'ouverture complète des points de passage, tout en tenant compte des préoccupations légitimes d'Israël quant à sa sécurité.

Une solution politique de la crise exige également le retour de ce territoire sous le contrôle de l'Autorité palestinienne. Dans cette perspective, nous réitérons également notre appel aux factions palestiniennes à s'engager de bonne foi dans le processus de réconciliation. Nous encourageons les dirigeants palestiniens à œuvrer en faveur d'institutions fortes, inclusives, responsables et démocratiques, fondées sur le respect de l'état de droit et des droits de la personne. Un processus électoral crédible sur l'ensemble du territoire palestinien, en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, ainsi que dans la bande de Gaza, devrait contribuer à cet objectif.

En ce qui concerne les évolutions sur le terrain en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, la poursuite constante de la colonisation, y compris de ses mesures connexes, compromet de manière fondamentale et bientôt irrémédiable la solution des deux États que nous soutenons. La colonisation est illégale au regard du droit international, qu'elle ne souffre à cet égard d'aucune ambiguïté et ne peut donner lieu à interprétation. La colonisation constitue une flagrante violation des résolutions du Conseil, y compris la résolution 2334 (2016), et du droit international humanitaire, notamment la quatrième Convention de Genève. Cette politique induit en outre un accroissement des tensions et de la violence sur le terrain et sape la confiance nécessaire pour arriver à une paix juste, stable et durable. Nous appelons les autorités israéliennes à y mettre un terme sans délai.

Dans ce contexte, nous réitérons également que nous ne reconnaissons aucun changement des frontières d'avant 1967, y compris à Jérusalem, autres que ceux convenus par les deux parties. En vue du briefing de décembre sur la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016), nous réitérons notre requête de pouvoir disposer d'un rapport écrit à ce sujet, conformément aux pratiques habituelles du Conseil, y compris la note S/2017/507.

Aujourd'hui, nous célébrons la Journée mondiale de l'enfance. Nous sommes gravement préoccupés par les conséquences de ce conflit sur les enfants. Le recours excessif à la force a entraîné la mort de 16 enfants palestiniens au cours du seul premier semestre de 2019, et des attaques violentes ont conduit à la mort de trois enfants israéliens au cours de la même période. Les attaques contre les écoles se multiplient, comme les

arrestations d'enfants sur le chemin de l'école et les détentions administratives. Nous sommes également très inquiets devant le nombre très élevé et en augmentation des refus et retards de permis de la part des autorités israéliennes concernant des enfants ayant besoin de soins médicaux à l'extérieur de Gaza. Nous attendons de toutes les parties qu'elles agissent en totale conformité avec la Convention relative aux droits de l'enfant, dont nous célébrons en ce moment même le trentième anniversaire dans la salle de l'Assemblée générale.

**M. Singer Weisinger** (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Nous remercions M. Mladenov et M<sup>me</sup> Hary de leurs exposés.

Tout d'abord, la République dominicaine condamne fermement la récente escalade de la violence dans la région, où des roquettes ont été tirées sur des zones peuplées par des civils, ce qui est absolument inacceptable. Nous insistons sur le fait qu'il n'y a pas de justification pour la conduite de ces attaques aveugles, et qu'il est impératif de redoubler d'efforts pour assurer une désescalade rapide, totale et définitive.

La protection de la vie et de la sécurité des civils palestiniens et israéliens doit être au centre de tous les efforts internationaux, en gardant à l'esprit que de tels actes de violence augmentent les besoins humanitaires de la population et ne font qu'empêcher toute possibilité d'entente et de progrès vers une solution pacifique, juste et durable à ce conflit.

Selon l'Organisation mondiale de la Santé, du 12 au 14 novembre, au moins 34 Palestiniens ont été tués et 111 ont été blessés par les forces israéliennes dans la bande de Gaza. D'après le Ministère de la santé de Gaza, huit des personnes tuées et 46 des blessés étaient des enfants. Ces derniers paient un lourd tribut à un conflit sur lequel ils n'ont aucun contrôle. De même, des blessés ont été signalés en Israël à la suite de tirs de roquettes en provenance de Gaza.

Guidés par le respect des droits de l'homme et du droit international, nous sommes profondément préoccupés par la poursuite des activités d'implantation israélienne dans l'ensemble du territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est et alentour. Nous continuons d'assister à l'anéantissement des espoirs du peuple palestinien de consolider son État du fait de l'expansion systématique des colonies israéliennes, qui s'accompagne d'une politique qui prétend les légitimer. Les femmes et les enfants continuent d'être victimes d'un climat de violence permanent, qui les prive de toute

possibilité de bien-être. Cette situation affecte la vie et les déplacements de la population civile touchée.

Nous restons du côté du consensus international selon lequel la seule voie à suivre pour les Palestiniens et les Israéliens est de négocier une solution des deux États. Nous appelons à l'élargissement de ce consensus par des actions concrètes, fondées sur le règlement pacifique des conflits, le droit international, le multilatéralisme – reconnaissant le rôle important de l'ONU en tant que médiateur – et les accords antérieurs, sur la base de la solution des deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte en paix et en sécurité dans des frontières sûres.

Le République dominicaine tient à exprimer sa gratitude au Commissaire général Pierre Krähenbühl pour son engagement et son dévouement à la tête de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), et à la cause des réfugiés palestiniens. Les circonstances extraordinaires dans lesquelles l'UNRWA continue d'opérer, et les défis financiers et politiques importants auxquels il est confronté, demeurent préoccupants. En ce qui concerne les perspectives d'avenir immédiat de l'Office, nous réitérons notre appel à appuyer ses initiatives de développement humain et d'aide humanitaire, qui soulagent les souffrances des habitants de Gaza et des réfugiés palestiniens dans toute la région.

Enfin, la République dominicaine considère qu'il est essentiel d'engager un processus de réconciliation intra-palestinien qui permette la consolidation nationale nécessaire pour faire progresser les aspirations palestiniennes légitimes en tant que nation, et qui débouche sur un processus de renouveau politique fondé sur des élections libres et ouvertes à tous.

**M. Adom** (Côte d'Ivoire) : Ma délégation félicite M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, pour son exposé circonstancié sur les problématiques liées à la paix et à la sécurité dans la région, en particulier sur le différend israélo-palestinien. Elle remercie également M<sup>me</sup> Tania Hary, Directrice exécutive de Gisha: Centre juridique pour la liberté de mouvement, de son exposé.

La Côte d'Ivoire constate avec une vive préoccupation la reprise, depuis le 12 novembre, des violences entre Israéliens et Palestiniens dans la bande de Gaza et dans le sud-est d'Israël, après une relative

accalmie. Ces violences méritent d'être condamnées sans réserve, d'autant plus qu'elles ciblent sans discrimination les populations civiles palestiniennes et israéliennes.

Face à cette situation, la Côte d'Ivoire voudrait rappeler aux parties israéliennes et palestiniennes que la paix juste et durable au Moyen-Orient passe inévitablement par une solution négociée, laquelle exige des compromis hardis susceptibles d'ouvrir la voie à une solution à deux États coexistant pacifiquement. En effet, la Côte d'Ivoire est d'avis que l'aspiration profonde du peuple palestinien à un État viable dans le cadre des frontières d'avant 1967 avec Jérusalem pour capitale est un droit inaliénable, de même qu'elle reste attachée à la sécurité de l'État d'Israël.

Aussi exhorte-t-elle les parties au conflit à respecter le cessez-le-feu obtenu le 14 novembre 2019, sous la médiation de l'ONU et de l'Égypte. Elles doivent par ailleurs s'abstenir de toutes actions unilatérales de nature à repousser davantage les perspectives d'un règlement pacifique de cette crise.

La persistance des tensions et les affrontements récurrents entre les parties belligérantes devraient inciter la communauté internationale, au premier chef le Conseil de sécurité, à créer sans plus tarder un cadre propice à la reprise du dialogue israélo-palestinien, qui n'a malheureusement enregistré aucune avancée significative depuis les Accords d'Oslo. Les actes et les déclarations de ces derniers temps, de la part des parties prenantes, ne présagent pas non plus de lendemains apaisés.

Il importe à cet effet que le Conseil retrouve son unité afin d'adresser un message fort d'apaisement à toutes les parties et de les engager à rouvrir des pourparlers de paix sous l'égide de l'ONU. Il convient à cet égard de saluer le rôle essentiel des acteurs internationaux et régionaux, y compris l'Égypte, dont la médiation s'est une fois de plus révélée déterminante dans l'obtention du cessez-le-feu en cours.

Les conséquences du conflit israélo-palestinien sont également désastreuses pour les populations vivant dans la bande de Gaza, avec une crise humanitaire qui s'amplifie sous les effets conjugués d'incessantes pénuries d'eau et d'électricité, d'infrastructures sociales en désuétude, et d'une économie en déliquescence. Il est donc urgent de remédier à cette situation qui nourrit les rancœurs et la radicalisation par l'ouverture de négociations entre Israéliens et Palestiniens en vue

de lever le blocus en vigueur à Gaza. La Côte d'Ivoire encourage par ailleurs les parties palestiniennes à poursuivre le dialogue, sur la base d'une coopération renforcée, pour un retour effectif de l'Autorité palestinienne à Gaza, qui permettrait une meilleure prise en charge des questions humanitaires.

Mon pays reste par ailleurs préoccupé par le déficit budgétaire continu auquel l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient est confronté. Il est urgent par conséquent de trouver une solution durable à cette situation qui nuit à l'efficacité de cet organisme onusien qui apporte une assistance à plus de trois millions de réfugiés palestiniens.

La paix tant recherchée relève avant tout de la volonté des Israéliens et des Palestiniens de s'engager dans un dialogue constructif, qui aura sans aucun doute un effet stabilisateur sur toute la région. La Côte d'Ivoire reste fermement convaincue que seule cette exigence peut permettre de trouver une issue pacifique durable à la crise israélo-palestinienne.

Pour conclure, mon pays tient à réitérer son soutien à M. Nickolay Mladenov, ainsi qu'à tous ceux qui chaque jour œuvrent à l'instauration d'un dialogue fécond entre Israéliens et Palestiniens, pour la paix entre ces deux pays et pour la stabilité au Moyen-Orient.

**M. Zhang Jun** (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise tient à remercier le Coordonnateur spécial Mladenov de son exposé. Nous avons également écouté attentivement la déclaration qui a été faite par M<sup>me</sup> Hary.

La Chine est profondément préoccupée par les récentes turbulences prolongées intervenues dans la situation concernant Israël et la Palestine. Les actions militaires se sont intensifiées, causant de lourdes pertes civiles. Les activités de peuplement se poursuivent sans répit, et l'on a même tenu des discours pour tenter de les justifier. Les chances de concrétisation de la solution des deux États sont gravement compromises. Je voudrais insister sur les points suivants aujourd'hui.

Premièrement, il est impératif que cessent tous les discours et toutes les mesures qui vont à l'encontre des résolutions pertinentes de l'ONU et du consensus international et que l'on adhère à l'objectif primordial de la solution des deux États. La solution des deux États et le principe de l'échange de territoires contre la paix constituent le résultat essentiel de la justice internationale. Il ne doit pas y avoir de recul, pas même un demi-pas,

par rapport à ces objectifs. Avoir un État indépendant est un droit national inaliénable du peuple palestinien – il ne peut être marchandé. La résolution 2334 (2016) indique clairement que les activités de peuplement dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, sont contraires au droit international. Compte tenu de la gravité de la situation israélo-palestinienne, toutes les parties doivent s'engager à jouer un rôle constructif, à s'abstenir de tout discours irresponsable, à prévenir l'exacerbation des tensions et des affrontements et à ne pas ajouter de nouveaux éléments complexes à la question palestinienne. Les parties concernées doivent cesser immédiatement toutes les activités de peuplement dans les Territoires palestiniens occupés, y compris la démolition des domiciles de Palestiniens et la confiscation de leurs biens.

Deuxièmement, il importe de rechercher des solutions par des moyens politiques et diplomatiques et de s'abstenir de toute action susceptible d'exacerber les tensions. Suite aux troubles qui ont récemment éclaté dans le sud d'Israël et dans la bande de Gaza, la communauté internationale suit de près la situation et est profondément préoccupée. La Chine félicite le Coordonnateur spécial Mladenov, l'Égypte et d'autres pays d'avoir offert leurs bons offices en vue de parvenir à un accord de cessez-le-feu. La Chine s'emploie également à apaiser les tensions. L'Envoyé spécial du Gouvernement chinois chargé de la question du Moyen-Orient, M. Zhai Jun, est en contact étroit avec les parties concernées. La Chine appelle toutes les parties au calme et à la retenue et les engage à rester déterminées à rétablir et à renforcer la confiance mutuelle afin de créer les conditions propices à la reprise des pourparlers de paix. La communauté internationale doit poursuivre son action, notamment sur la base de la solution des deux États, des résolutions pertinentes de l'ONU, du principe de la terre contre la paix et de l'Initiative de paix arabe. Nous continuons d'inviter les parties à reprendre dès que possible les pourparlers de paix en vue de la création d'un État palestinien indépendant jouissant de la pleine souveraineté, avec Jérusalem-Est pour capitale, fondé sur les frontières de 1967.

Troisièmement, il est nécessaire de suivre de près et d'améliorer la situation économique et humanitaire en Palestine, d'adopter des mesures globales et de promouvoir la paix par le développement. La situation économique et humanitaire reste grave dans les Territoires palestiniens occupés. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)

a grandement contribué à améliorer la situation des réfugiés palestiniens sur le plan humanitaire. L'Office est une réussite du multilatéralisme et du rôle des Nations Unies. Le 15 novembre, à sa soixante-quatrième session, la Quatrième Commission de l'Assemblée générale a adopté à une écrasante majorité un projet de résolution renouvelant le mandat de l'UNRWA, démontrant ainsi que la communauté internationale reconnaît et soutient l'action de l'Office. La Chine appuie le rôle important que continue de jouer l'UNRWA.

Favoriser le développement est un pas important vers le règlement de la question de Palestine. La Chine demande aux parties concernées d'appliquer intégralement les résolutions pertinentes de l'ONU et de lever le blocus de Gaza dès que possible. Elle est prête à poursuivre sa coopération avec la Palestine dans les secteurs économique, financier, culturel, éducatif et sanitaire, entre autres, et à prendre des mesures concrètes afin de promouvoir la stabilité et le développement en Palestine.

**M. Matjila** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je voudrais associer ma voix à celles des autres orateurs pour remercier M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, et M<sup>me</sup> Tania Hary, Directrice exécutive de Gisha, Centre juridique pour la liberté de mouvement, de leurs exposés. Je souhaite également la bienvenue à l'observateur de l'État observateur de Palestine et au représentant d'Israël dans la salle du Conseil pour le débat d'aujourd'hui.

Je voudrais aborder les trois points ci-après dans ma déclaration d'aujourd'hui : l'annexion systématique des terres palestiniennes, la situation à Gaza et le pouvoir du règlement pacifique des conflits.

Premièrement, concernant l'annexion systématique des terres palestiniennes, l'Afrique du Sud tient à réaffirmer sa position inébranlable concernant le processus de paix et la solution à l'impasse constante dans laquelle se trouvent les négociations. Dans ce contexte, nous affirmons que le seul moyen d'instaurer la paix et la stabilité au Moyen-Orient est de parvenir à une paix durable entre Palestiniens et Israéliens et de rétablir tous les droits légitimes du peuple palestinien, conformément à la solution des deux États et aux résolutions pertinentes de l'ONU, ainsi qu'aux textes internationaux, notamment le mandat de la conférence de Madrid, l'Initiative de paix arabe et la Feuille de route du Quatuor.

On ne saurait tolérer que l'on continue de ne pas tenir compte des notions internationales anciennes et dominantes, en particulier en ce qui concerne le contournement des questions relatives au statut final, telles que les frontières, le statut de Jérusalem et le droit au retour des réfugiés. Les déclarations répétées d'Israël sur l'annexion d'une grande partie de la Cisjordanie et la construction de nouvelles colonies de peuplement entravent encore plus les chances de parvenir à la paix et constituent des exemples flagrants de violations du droit international. Depuis 1967 – soit depuis plus d'un demi-siècle – Israël a construit plus de 160 colonies et d'implantations sauvages sur des terres saisies au peuple palestinien. Plus de 600 000 Israéliens vivent aujourd'hui dans des colonies construites sur les ruines de propriétés palestiniennes démolies et détruites. Depuis l'adoption de la première résolution sur la question palestinienne – la résolution 42 (1948) de mars 1948, il y a plus de 70 ans, et de toutes les résolutions ultérieures – le Conseil n'a pas veillé à ce que ces résolutions soient appliquées et n'a pris aucune mesure concrète pour remédier aux violations flagrantes de ces résolutions. Je demande maintenant à mes collègues membres du Conseil, qu'est-ce qui incitera le Conseil à agir?

Je voudrais rappeler au Conseil qu'il a adopté à l'unanimité la résolution 2334 (2016), le 23 décembre 2016. Il y est clairement indiqué, au paragraphe 1, que le Conseil :

« Réaffirme que la création par Israël de colonies de peuplement dans le Territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Jérusalem-Est, n'a aucun fondement en droit et constitue une violation flagrante du droit international et un obstacle majeur à la réalisation de la solution des deux États et à l'instauration d'une paix globale, juste et durable. »

Il n'y a aucune ambiguïté, juridique ou autre, dans ce libellé ou dans cette résolution.

L'Article 25 de la Charte des Nations Unies dispose clairement que :

« Les Membres de l'Organisation conviennent d'accepter et d'appliquer les décisions du Conseil de sécurité conformément à la présente Charte. »

Il doit être clair pour tous qu'aucun État Membre de l'Organisation des Nations Unies n'est exempté des obligations que lui impose la Charte des Nations Unies. Si nous ne respectons pas les principes inscrits

dans la Charte, le Conseil et ses décisions deviendront obsolètes. C'est pourquoi l'Afrique du Sud a insisté et continuera d'insister sur l'application intégrale de la résolution 2334 (2016) et de toutes les autres résolutions du Conseil sur cette question, notamment en priant le Secrétaire général de lui présenter des rapports écrits sur l'application de la résolution 2334 (2016). Nous ne pouvons faire abstraction d'une résolution du Conseil de sécurité tout en appelant à la pleine application d'autres.

S'agissant du deuxième point, l'Afrique du Sud est profondément préoccupée par les activités récentes à Gaza, qui ont provoqué une hausse des tensions, la mort de plus de 30 Palestiniens et des centaines de blessés parmi d'innocents Palestiniens et Israéliens. Ces agissements ne font que perpétuer la situation désastreuse sur les plans humanitaire et de la sécurité dans la zone. Nous nous félicitons de l'annonce faite la semaine dernière concernant le cessez-le-feu négocié par l'ONU et l'Égypte. À cet égard, nous appelons à la cessation des attaques violentes de part et d'autre et engageons toutes les parties à s'asseoir à la table des négociations. L'Afrique du Sud est également préoccupée par la persistance des violations des droits de l'homme dans le territoire occupé, et réaffirme que de telles violations ne font qu'alimenter la haine entre les peuples palestinien et israélien.

En ce qui concerne mon troisième point relatif au pouvoir du règlement pacifique des conflits, la sécurité d'Israël et des générations futures ne réside pas dans l'annexion des territoires palestiniens, l'incarcération des Palestiniens, la construction de hauts murs en béton, l'établissement de points de contrôle ou la poursuite du blocus de Gaza. Elle dépend au contraire d'un voisin pacifique, stable et heureux, d'un État palestinien souverain et indépendant dont les enfants, à l'instar des enfants israéliens, peuvent aller à l'école, jouer, se rendre dans leur lieu de culte et participer à des activités sportives avec leurs amis israéliens en paix et en sécurité. Tout cela peut se faire grâce à un dialogue soutenu, à la négociation et à la médiation, dans le respect mutuel entre les deux parties et dans un esprit de compromis et de compréhension. Comme l'a dit notre regretté Président Mandela lors d'un banquet au Cap à l'occasion de la visite du Président Yasser Arafat en 1998,

« Notre humble expérience nous a montré que des solutions négociées peuvent être trouvées, même dans des conflits que le monde considère comme insolubles. Cette expérience nous a appris que

de telles solutions se font jour lorsque d'anciens adversaires s'efforcent de trouver un terrain d'entente. »

Pour terminer, je voudrais dire que l'Afrique du Sud est fermement déterminée à voir aboutir la solution des deux États et les processus de paix convenus, afin d'assurer la coexistence de deux États viables côte à côte, dans l'intérêt mutuel de tous les peuples de la région, en particulier les Israéliens et les Palestiniens. Nous sommes prêts à jouer notre rôle pour aider les parties à trouver une paix durable, pour le bien de leurs enfants et des générations futures.

**M<sup>me</sup> Wronecka** (Pologne) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Coordonnateur spécial Nickolay Mladenov de son exposé, ainsi que M<sup>me</sup> Tania Hary de sa contribution.

La situation sur le terrain continue hélas de se dégrader. La semaine dernière, nous avons été témoins d'une nouvelle escalade. Israël a mené une opération à Gaza visant un haut dirigeant du Jihad islamique palestinien. En réponse, des roquettes ont été tirées depuis Gaza sur le sud et le centre d'Israël. Grâce à l'ONU et au travail acharné de l'Égypte, nous avons heureusement pu empêcher que l'une des escalades les plus dangereuses qui se soient produites à Gaza et dans les environs ne dégénère en une véritable guerre. Nous nous réjouissons de la stabilisation de la situation, qui permettra de sauver des vies humaines et de préserver la sécurité des civils palestiniens et israéliens, mais il s'agit néanmoins d'un nouvel exemple qui montre à quel point la situation sur le terrain est instable.

Notre politique relative au processus de paix au Moyen-Orient a pour pierre angulaire l'idée d'une solution négociée à deux États. Hélas, cette solution continue d'être démantelée pièce par pièce, en particulier par l'expansion des colonies israéliennes. La position de la Pologne sur la politique de colonisation israélienne dans le territoire palestinien occupé est claire et reste inchangée. C'est également la position de l'Union européenne. L'adoption de la résolution 2334 (2016) a réaffirmé avec force le consensus international sur cette question.

J'en viens maintenant à la situation à Gaza, qui demeure catastrophique et continue d'alimenter l'extrémisme et la radicalisation et d'exacerber l'instabilité. Nous appelons toutes les parties à prendre d'urgence des mesures pour promouvoir un changement fondamental de la situation humanitaire, politique et

économique et en matière de sécurité à Gaza, ainsi que pour mettre fin à la politique de bouclage et ouvrir de manière durable les points de passage qui sont importants pour la vie quotidienne des Gazaouites, tout en répondant aux préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité. Sur le plan politique, les divisions intra-palestiniennes ne font qu'aggraver la situation de la population de Gaza et affaiblissent les aspirations nationales des Palestiniens. Il est urgent de relancer le processus de réconciliation interpalestinienne. Chacun doit s'engager à soutenir les efforts de l'Égypte à cet égard. Nous avons pris note de l'annonce faite par le Président Abbas concernant la tenue d'élections. Une date doit être très bientôt fixée pour le scrutin en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, et dans la bande de Gaza. Nous appelons toutes les factions palestiniennes à s'engager en faveur de ce processus.

La seule voie à suivre pour les Palestiniens et les Israéliens est celle de la négociation d'une solution à deux États, avec l'État d'Israël et un État palestinien indépendant, démocratique et viable vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Notre principal objectif aujourd'hui doit être d'ouvrir à nouveau l'horizon politique afin de permettre la reprise d'un processus de paix digne de ce nom.

Je voudrais terminer en disant quelques mots sur l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, qui demeure un facteur essentiel de stabilité et de sécurité dans la région. Dans ce contexte, la Pologne est favorable à une prorogation technique de son mandat actuel.

**M. Polyanskiy** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, de son rapport sur la situation dans les territoires palestiniens occupés. Nous remercions également M<sup>me</sup> Tania Hary de son exposé.

Lorsque nous examinons la situation au Moyen-Orient dans cette salle, nous devons malheureusement parler de la détérioration de la situation générale dans la région. Mais au lieu de tenir compte des appels à consolider les efforts internationaux pour résoudre les crises nouvelles et anciennes, nous sommes témoins de mesures unilatérales qui sont complètement contraires à une logique de compromis et d'action collective. Je veux parler d'abord et avant tout du problème qui est fondamental pour toute la région, à savoir la question du règlement du conflit israélo-palestinien. Il y a deux jours, les États-Unis ont fait un pas de plus pour torpiller

l'ensemble des accords sur la question. Il a été annoncé que les autorités des États-Unis ne considéraient plus la construction de colonies israéliennes en Cisjordanie comme une violation du droit international. En outre, il a été souligné qu'il s'agissait d'une reconnaissance des prétendues réalités sur le terrain. Pour nous, ces réalités sont inacceptables et illégales. Il est évident que cette décision aggravera une situation déjà tendue dans le règlement du conflit israélo-palestinien.

La décision du Gouvernement des États-Unis concernant Jérusalem et sa reconnaissance illégitime de la souveraineté d'Israël sur le Golan syrien occupé, qui constituent des violations flagrantes du droit international, et de la résolution 497 (1981) en particulier, s'inscrivent dans le droit fil de cette déclaration. Dans ce contexte, nous tenons à affirmer une fois de plus que le Golan est incontestablement un territoire syrien qu'Israël a occupé puis annexé illégalement. Les tirs de roquettes israéliens sur la Syrie se sont intensifiés ces derniers jours et vont directement à l'encontre des efforts de normalisation de la situation dans la région. Ce genre d'action est à la fois profondément inquiétant et odieux. Nous affirmons la position de principe reflétée dans la résolution 2334 (2016), selon laquelle l'implantation par Israël de colonies de peuplement dans le territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris à Jérusalem-Est, n'a aucune force juridique. Elle constitue une violation du droit international, ainsi que l'un des principaux obstacles à une solution de deux États et à une paix juste, durable et globale au Moyen Orient.

Pour nous, la base juridique internationale pour un règlement au Moyen-Orient reste inébranlable et repose sur les résolutions du Conseil de sécurité, l'Initiative de paix arabe et le mandat de la Conférence de Madrid. Tout comme nos collègues, nous sommes nous aussi préoccupés par l'escalade autour de Gaza, caractérisée par des tirs de roquettes vers le territoire israélien et par des bombardements en représailles. Par ailleurs, des demandes sont aussi exprimées pour que des mesures internationales actives soient prises pour améliorer la situation humanitaire désespérée à Gaza.

Nous sommes convaincus qu'il importe aujourd'hui plus que jamais de faire sortir le processus de paix de l'impasse dangereuse dans laquelle il se trouve. Tout d'abord, Israël doit cesser ses activités de colonisation et sa politique de démolition des biens palestiniens. La Russie, aussi bien bilatéralement que dans d'autres formats, poursuivra ses efforts visant à rétablir le dialogue direct entre Palestiniens et Israéliens.

Il est clair pour nous, comme pour la majorité de nos collègues, que la seule issue est que les efforts régionaux et internationaux concertés soient menés sous l'égide de l'ONU et du Conseil de sécurité, lesquels doivent jouer un rôle central. Nous estimons que le Quatuor pour le Moyen-Orient- mécanisme approuvé par plusieurs résolutions du Conseil de sécurité – reste pertinent et plus que jamais nécessaire.

Le vote sur l'ensemble des projets de résolution sur le Moyen-Orient qui a eu lieu en Quatrième Commission la semaine dernière a clairement démontré le soutien croissant de la communauté internationale aux principes qui forment la base d'un règlement. Ce que nous jugeons crucial aussi, c'est l'appui apporté à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), dont les activités ont non seulement une dimension humanitaire et politique, mais contribuent aussi grandement à la stabilisation dans les territoires palestiniens et dans les États du Moyen-Orient. Israël et la Palestine ont une signification religieuse majeure pour des centaines de milliers de fidèles des religions monothéistes, et le retour rapide de la paix dans ces territoires est dans l'intérêt de tout chrétien, musulman ou juif.

Enfin, je voudrais souligner que l'absence de solution au problème palestinien, conjuguée à l'instabilité de longue date dans la région, accroissent le potentiel de manifestations et de radicalisme. Cette situation appelle à des efforts concertés de la part des membres responsables de la communauté internationale. Dans la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité le Secrétaire général est prié d'explorer cette possibilité. Tout cela rend encore plus pressante la nécessité de mettre en place un mécanisme de sécurité collective viable sur la base d'un dialogue mené sur un pied d'égalité. Pour ce faire, il existe une initiative russe pertinente, qui vise à sortir les conflits de l'impasse et à développer des mesures de confiance et de contrôle.

**M. Djani** (Indonésie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais remercier le Coordonnateur spécial, M. Mladenov, de son importante mise à jour de la situation sur le terrain, ainsi que M<sup>me</sup> Tania Hary, qui a offert une perspective différente. Comme d'autres personnes venues ici au Conseil, elle nous rapporte des histoires tristes, de vraies histoires de souffrances, et la question est donc de savoir jusqu'à quand nous allons encore tolérer cela dans cette salle, et jusqu'à quand les populations de Palestine et d'Israël vont encore tolérer cette situation. Nous nous félicitons du cessez-le-feu

établi depuis jeudi dernier, et exhortons toutes les parties à faire preuve de la plus grande retenue. Cela étant, je voudrais faire les observations pertinentes suivantes.

Premièrement, la violence et les provocations doivent cesser. Nous condamnons toutes les formes de violence, en particulier celles ciblant les civils innocents, notamment les femmes et les enfants. L'incident au cours duquel huit civils ont été tués à Gaza par une frappe aérienne israélienne, comme l'a indiqué le Coordonnateur spécial Mladenov, doit être considéré sérieusement et faire l'objet d'une enquête impartiale. Ma délégation est également consternée par la persistance des actes de provocation et de violence commis par la Puissance occupante contre des civils palestiniens. Ce cercle vicieux de représailles doit également cesser. À Gaza, plus de 30 personnes, dont huit membres d'une même famille, ont été tués la semaine dernière seulement. Nous avons pu éviter une autre catastrophe. Mais combien de temps encore allons-nous avoir une telle chance?

L'Indonésie reconnaît que certains membres de la communauté internationale sont préoccupés par certaines actions palestiniennes similaires contre Israël. Mais aux fins de la justice, nous devons replacer la question dans son contexte adéquat. La fréquence et la gravité des violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme perpétrées par la Puissance occupante ne sont pas comparables aux actions des Palestiniens, menées souvent par réaction à une frustration insurmontable. Il ne faut pas être un génie pour comprendre la situation. Ce qu'il faut, c'est de l'honnêteté. Les cycles de violence et de provocation doivent cesser. Nous exhortons Israël à respecter le droit international, en particulier le droit international humanitaire, ainsi que les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

C'est pourquoi, deuxièmement, il faut remédier de façon globale aux causes profondes du conflit. Nous ne devons jamais oublier que c'est l'occupation illégale par Israël du territoire palestinien qui est la cause profonde de ce problème de longue date, que vient aggraver la politique illégale d'implantation de colonies dans les territoires occupés, en violation flagrante du droit international et au mépris de l'opinion internationale. Je voudrais faire référence à une nouvelle déclaration faite cette semaine par les États-Unis, qui ne contribue pas au règlement du problème et pourrait même conduire à une nouvelle détérioration d'une situation déjà précaire. L'implantation des colonies est illégale et constitue

une violation flagrante du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2334 (2016). L'Indonésie rejette avec force toute tentative visant à semer le doute sur une politique qui, irréfutablement, constitue une annexion *de facto* qui entrave les efforts de paix basés sur la solution des deux États. Cette déclaration irresponsable et provocatrice ne peut avoir pour effet que de rendre le règlement du conflit plus difficile et la vision de deux États impossible à atteindre. Nous espérons sincèrement, du reste, que ce n'est pas là l'intention de l'auteur de la déclaration, qui est aussi, il faut le noter, membre du Quatuor. Nous demandons instamment à la communauté internationale de réaffirmer l'illégalité des colonies de peuplement et de continuer d'appuyer les droits inaliénables du peuple palestinien à l'autodétermination, à l'accession au statut d'État, et à l'indépendance à l'intérieur des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale de l'État de Palestine.

Troisièmement, il faut remédier à la détérioration de la situation humanitaire. La situation humanitaire à Gaza s'est nettement détériorée. Le désespoir et la frustration qui en résultent pour les Palestiniens peuvent susciter la colère et conduire aux pires violations. C'est pourquoi le blocus injustifiable imposé à Gaza doit être levé, maintenant et non plus tard. En Cisjordanie, le climat coercitif, exacerbé par les démolitions, les expulsions forcées, la planification discriminatoire, les restrictions d'accès, l'expansion des colonies et la violence des colons israéliens, ajoute aussi à la vulnérabilité des Palestiniens. En outre, les souffrances des réfugiés palestiniens croissent à mesure que le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) se réduit. Nous nous félicitons de la prorogation du mandat de l'Office, et l'Indonésie appelle une fois encore la communauté internationale à apporter son plein appui au travail vital de l'Office.

Pour terminer, j'essaye de fermer les yeux et j'essaye d'imaginer, comme on me l'a dit ce matin, la paix à Gaza. Comme Martin Luther King, j'ai moi aussi fait un rêve. J'ai rêvé qu'un jour les enfants palestiniens et israéliens pourront jouer ensemble sur un terrain de jeu. Mais ce rêve semble difficile à réaliser tout simplement parce que nous continuons de permettre que le cercle vicieux de représailles se poursuive, que les colons continuent de coloniser, et qu'un pays continue de faire des déclarations et de prendre des décisions qui sont contraires au droit international et

aux résolutions du Conseil de sécurité. J'ai rêvé qu'un jour nous parviendrons à la solution des deux États.

**M. de Rivière** (France) : Je tiens tout d'abord à remercier M. Mladenov et M<sup>me</sup> Hary pour leurs exposés.

La politique israélienne de colonisation dans les territoires palestiniens occupés est contraire au regard au droit international, en particulier au droit international humanitaire, notamment à la Quatrième Convention de Genève. Elle contrevient aux résolutions du Conseil de sécurité. La colonisation contribue à attiser les tensions sur le terrain et elle sape la solution des deux États. Elle compromet les perspectives d'une paix durable entre Israéliens et Palestiniens, comme l'a rappelé la résolution 2334 (2016). Avec près de 650 000 colons en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, nous sommes proches du point de non-retour.

C'est la raison pour laquelle la France a condamné la décision de construire 2 342 logements en Cisjordanie, ainsi que les travaux d'infrastructure à proximité de Bethléem, qui fragilisent la continuité territoriale du futur État palestinien. Ces décisions s'ajoutent à la poursuite de la construction de 3 000 logements dans les colonies en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, de mi-juin à mi-septembre, et les extensions de 6 000 autres logements au cours du trimestre précédent. Au total, le nombre de décisions relatives à la construction de logements dans les colonies depuis le début de cette année est déjà supérieur à celui de 2018. La France appelle donc les autorités israéliennes à renoncer à ces projets, comme à tous ceux qui remettraient en cause la solution des deux États. Elle accordera une attention particulière, à cet égard, aux informations contenues dans le prochain rapport du Secrétaire général de l'année 2019 sur la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016).

Nous regrettons toute décision susceptible d'encourager la poursuite de la colonisation. Le respect du droit international n'est pas négociable; il s'impose à tous. Remettre en question ce principe, c'est fragiliser le système international dans son ensemble. Il n'appartient d'ailleurs pas à un pays de décider ce qui est légal. La question de la légalité des colonies ne peut pas se traduire par un examen au cas par cas.

Je souhaite revenir également sur les derniers développements sur le terrain, en particulier la dangereuse escalade intervenue à Gaza la semaine dernière. La France condamne fermement le tir de plus de 450 roquettes vers des zones habitées du territoire israélien depuis la bande de Gaza, et je tiens

à rappeler, à cet égard, que la France considère que la sécurité d'Israël n'est pas et ne sera jamais négociable. Toute attaque visant délibérément des populations et infrastructures civiles est, elle aussi, contraire au droit international humanitaire. Nous avons pris note, par ailleurs, de l'annonce, par l'armée israélienne, d'une enquête interne sur la mort de huit civils palestiniens, dont cinq enfants, dans un bombardement à Deir el-Balah le 14 novembre. Nous appelons à ce que cette enquête, tout comme d'ailleurs celles annoncées par Israël en avril 2018, soient menées à leur terme, en toute transparence, et suivies de mesures qui soient à la hauteur de la gravité des faits.

Nous appelons toutes les parties à la plus grande retenue et au respect de l'accord de trêve conclu sous l'égide du Coordonnateur spécial. Au-delà de l'impératif de cessation des hostilités, il n'y aura pas de stabilité durable à Gaza sans une levée du blocus assortie de garanties de sécurité crédibles pour Israël et sans le retour de l'Autorité palestinienne.

Celle-ci ne pourra exercer l'ensemble de ses compétences à Gaza que dans le cadre d'une relance du processus de réconciliation inter-palestinienne, qui doit passer par des élections crédibles, organisées dans l'ensemble des territoires, y compris à Gaza et à Jérusalem-Est. Nous avons relevé avec intérêt l'engagement pris par le Président Abbas d'organiser des élections à brève échéance, ainsi que les travaux de préparation engagés à cette fin. Nous encourageons la direction palestinienne à s'assurer qu'ils soient menés à bien, et nous nous tenons prêts à la soutenir dans cette voie.

Dans un contexte où la situation en Cisjordanie et à Jérusalem-Est reste préoccupante, je rappelle l'attachement de la France au respect de la liberté d'expression et à la protection des journalistes. Nous appelons également les autorités israéliennes à revenir sur leur décision de révoquer le permis de séjour du Directeur de Human Rights Watch pour Israël et la Palestine, après la confirmation de cette décision par la Cour suprême israélienne.

Je tiens à rappeler, en conclusion, le soutien indéfectible de la France à la solution des deux États. À l'heure où cette perspective est remise en cause, il est plus que jamais nécessaire de rappeler que seule une solution sur la base des paramètres internationalement agréés permettra de répondre aux aspirations des Israéliens et des Palestiniens et d'apporter une paix durable à la région. Elle doit permettre la création d'un État palestinien

vivant dans la paix et la sécurité aux côtés d'Israël, au sein de frontières sûres et internationalement reconnues, tracées sur la base des lignes de 1967, avec Jérusalem pour capitale des deux États. Tout plan de paix qui s'éloignerait des paramètres internationalement agréés se condamnerait à l'échec. Parce que la France est l'amie d'Israël comme des Palestiniens, elle se tient prête à les encourager à reprendre le dialogue sur cette base.

Dans l'attente d'une paix durable qui apporte une solution juste, réaliste et pérenne à la question des réfugiés palestiniens, le rôle de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient restera essentiel. À l'Assemblée générale, une très large majorité des États Membres a appelé au renouvellement de son mandat pour trois ans, ce dont la France se réjouit. Nous resterons vigilants sur la capacité de l'Office à mettre en œuvre son mandat et à poursuivre ses opérations, notamment à Jérusalem-Est.

Avec nos partenaires européens, nous continuerons de suivre la situation de près et de défendre un ordre fondé sur la légalité internationale. Il est également de la responsabilité du Conseil d'assurer le respect du droit international et celui des paramètres agréés par la communauté internationale. La France y veillera.

**M. Ugarelli** (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de la convocation de la présente séance et nous remercions M. Mladenov et M<sup>me</sup> Hary de leurs exposés détaillés.

Le Pérou suit avec une profonde préoccupation l'évolution de la situation concernant la question palestinienne. Nous déplorons la persistance d'une dynamique hostile et l'impasse inacceptable et insoutenable dans laquelle se trouve le processus de paix. Nous sommes particulièrement alarmés par la nouvelle escalade à Gaza, qui a fait des morts et des blessés. Le Pérou condamne les attaques aveugles menées par le Hamas et d'autres groupes extrémistes contre le territoire israélien, ainsi que la réaction disproportionnée d'Israël contre la population palestinienne.

Dans ces circonstances, nous exhortons les parties directement concernées à cesser toutes les violations des droits de la personne et du droit international humanitaire, tous les actes terroristes et toutes les attaques contre des civils, à enquêter sur ces actes et à les sanctionner. Des gestes concrets s'imposent dans ce sens.

Nous déplorons également l'expansion inexorable des colonies de peuplement en Cisjordanie occupée, y

compris à Jérusalem-Est, et l'élaboration d'initiatives législatives visant à leur donner un statut juridique. Cette politique de colonisation est étroitement liée à l'intensification des actes de démolition et d'expulsion, ainsi qu'à l'augmentation des épisodes de violence à l'encontre des colons israéliens, qui, dans certains cas, sont considérés comme coupables, et dans d'autres, comme victimes.

Nous notons avec préoccupation que les déclarations unilatérales sur ces pratiques illégales risquent de compromettre davantage l'intégrité territoriale de l'État palestinien et les perspectives de plus en plus incertaines d'une solution prévoyant deux États. Ces pratiques doivent cesser, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil, notamment la résolution 2334 (2016), qui sont contraignantes.

À cette fin, nous soulignons qu'il est urgent de mettre fin au blocus imposé à la bande de Gaza, ce qui passe d'abord par le rétablissement du contrôle de cette zone par l'Autorité palestinienne, et par la fourniture à Israël des garanties nécessaires à sa sécurité. Par ailleurs, nous estimons qu'il importe d'aligner l'aide humanitaire sur des plans de développement qui offrent de l'espoir et des possibilités aux plus jeunes.

Nous réaffirmons également la nécessité de garantir à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient un financement stable et prévisible et, à cette fin, de mobiliser la solidarité de la communauté internationale, en particulier celle des pays qui disposent des ressources les plus importantes et de ceux qui sont attachés à la paix et à la stabilité dans la région.

Face à la fragilité de la situation actuelle, nous pensons que le Conseil doit se prononcer clairement et exiger des parties qu'elles agissent avec modération, qu'elles évitent toute nouvelle escalade et qu'elles favorisent le rétablissement d'un dialogue digne, le but étant de parvenir à la seule solution viable : celle de deux États vivant côte à côte à l'intérieur de frontières sûres et mutuellement reconnues.

**M. Alotaibi** (Koweït) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, nous tenons à remercier M. Nickolay Mladenov de son exposé sur l'évolution récente de la situation dans le Territoire palestinien occupé. Nous remercions également M<sup>me</sup> Hary de son exposé. Nous réitérons notre plein appui aux efforts de M. Mladenov pour apaiser la situation et empêcher les affrontements, en particulier à la lumière des provocations, frappes et bombardements

menés récemment par Israël contre la bande de Gaza. Nous condamnons fermement ces frappes, qui ont tué et blessé des dizaines de Palestiniens innocents. Nous saluons les efforts déployés par l'Égypte pour faciliter un cessez-le-feu et mettre fin aux attaques israéliennes contre les infrastructures et civils palestiniens.

Vendredi dernier, à la Quatrième Commission, 170 États Membres ont voté la prorogation, pour trois années supplémentaires, du mandat de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Ce faisant, la communauté internationale a envoyé un message clair et ferme qui souligne l'importance du rôle de l'UNRWA et des services essentiels qu'il fournit à quelque 5,5 millions de réfugiés palestiniens en Jordanie, au Liban, en Syrie et dans le Territoire palestinien occupé, et ce, malgré des efforts concertés pour modifier la position ferme que l'Office occupe depuis sa création en 1949, en application de la résolution 302 (IV) de l'Assemblée générale. Mon pays est fier d'être l'un des principaux partenaires de l'UNRWA. Pour les seules cinq dernières années, nous l'avons appuyé par une contribution volontaire de 118 millions de dollars.

Partant, nous pensons que la question des réfugiés palestiniens est l'essence même de la question palestinienne. C'est pourquoi le Conseil de sécurité a la responsabilité particulière de défendre le droit inaliénable de générations de réfugiés palestiniens, et de leurs descendants, à retourner dans les foyers d'où ils ont été déplacés, conformément aux résolutions pertinentes constitutives de la légitimité internationale, et à la résolution 194 (III) de 1948 en particulier. En tant que Puissance occupante, Israël est juridiquement, politiquement et moralement responsable d'avoir créé le problème des réfugiés palestiniens et de le perpétuer. Nous rejetons toute tentative, par quelque partie que ce soit, d'invalider le droit au retour des réfugiés palestiniens ou de dénaturer la question des réfugiés en tentant de les réinstaller, de démanteler l'UNRWA, de mettre fin à son financement ou de priver les générations futures de leur droit au retour par une prétendue redéfinition de leur statut juridique.

Nous appelons également à accorder aux Palestiniens des conditions de vie dignes et la liberté de circulation, pendant qu'ils conservent leur statut de réfugié jusqu'à ce qu'ils puissent exercer leur droit au retour et à une indemnisation. Tout en remerciant l'ancien Commissaire général de l'UNRWA, Pierre Krähenbühl, de ses efforts durant son mandat, nous

félicitons le peuple palestinien, qui a toujours fait preuve de constance et de résilience sur ses terres. Nous réaffirmons notre plein appui à son droit légitime de résister à l'occupation israélienne en défendant ses lieux saints et ses terres, ainsi que ses droits inaliénables, face aux attaques que mène Israël pour renforcer son occupation et contrecarrer toute possibilité d'une paix véritable, ainsi qu'à ses campagnes d'arrestations arbitraires, de démolition et de confiscation de bâtiments, à la poursuite de son blocus sur la bande de Gaza, à ses attaques contre des lieux saints musulmans et chrétiens, à ses tentatives de modifier le statut historique et la composition démographique de Jérusalem, à sa construction effrénée de nouvelles colonies et à l'expansion des colonies existantes, et au déplacement forcé des réfugiés palestiniens – autant de violations flagrantes du droit international et du droit international humanitaire. À cet égard, nous réaffirmons notre rejet de toute tentative visant à légitimer la politique expansionniste et colonisatrice illégitime d'Israël, dans toutes ses manifestations, sur l'ensemble du territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est. Comme nous l'avons dit, il s'agit d'une violation flagrante du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 2334 (2016). C'est un obstacle à la paix. Nous tenons à réaffirmer que les colonies israéliennes sont une activité qui n'a aucun fondement en droit et qui ne peut en aucun cas constituer un fait accompli acceptable.

En conclusion, comme je l'ai dit au début de mon intervention, le message fort adressé par la plupart des États Membres, ainsi que leur position inébranlable à l'appui du peuple palestinien et de son droit à jouir de ses droits inaliénables, reflètent l'importance particulière que revêt la question palestinienne pour des millions de personnes dans le monde entier. Et, comme nous l'avons vu et entendu de la plupart des chefs d'État et de gouvernement pendant le récent débat général de l'Assemblée, le monde s'est fait l'écho de l'importance cruciale de la question de Palestine et de la nécessité de faire en sorte qu'un règlement durable, juste et global de cette question repose sur la solution à deux États. Le conflit israélo-arabe doit être réglé conformément aux résolutions de la légitimité internationale, au droit international et à l'Initiative de paix arabe, dans tous ses éléments, qui appelle Israël à mettre pleinement fin à son occupation de tous les territoires arabes occupés depuis juin 1967, y compris Jérusalem-Est, avant qu'une paix globale avec Israël et la normalisation des relations puissent être réalisées.

**M. Ndong Mba** (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Qu'il me soit tout d'abord permis, au nom de notre délégation, de remercier M. Nickolay Mladenov de son exposé et des efforts louables et inlassables qu'il déploie avec son équipe au Moyen-Orient. Nous remercions également la Directrice exécutive de Gisha : Centre juridique pour la liberté de mouvement, M<sup>me</sup> Tania Hary, pour sa contribution précieuse et constructive.

Il est très pertinent que nous nous rencontrions à nouveau aujourd'hui pour réexaminer la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Au cours de cette dernière semaine, les Forces de défense israéliennes et les milices palestiniennes à Gaza se sont à nouveau livrées à de violents échanges, faisant des morts et des blessés, ainsi que d'importants dégâts matériels. Ces affrontements persistants mettent en danger les enfants, dont les droits, comme l'a souligné le représentant de la Belgique, sont en ce moment-même célébrés à l'Assemblée générale dans le cadre du trentième anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant. Les femmes et la population civile des deux côtés ont toujours été les groupes les plus vulnérables face à ces différends. Nous pensons que, tant que Gaza restera le centre de tension entre Israël et la Palestine, aucun effort visant à améliorer la situation socioéconomique des 2 millions de personnes qui vivent dans cette enclave palestinienne ne parviendra à rééquilibrer leur niveau de vie perdu depuis tant d'années.

Dans ce sens, nous appelons tous les groupes armés de Gaza à cesser toutes leurs provocations et leurs attaques. De même, dans le respect du droit international, Israël doit mesurer ses ripostes, en s'efforçant d'éviter de nuire à la population civile dans son ensemble. Les armes de guerre meurtrières ne doivent pas être utilisées contre des lieux habités par des civils qui ne participent pas aux combats de ce conflit. D'autre part, la présence des forces israéliennes dans les territoires palestiniens occupés doit respecter voire faciliter la sécurité des citoyens des deux parties en cas de protestations ou de revendications, étant entendu que le droit de manifester est un droit démocratique historique, dès lors que c'est la population civile qui manifeste, comme c'est le cas à Gaza.

Nous ne pouvons pas abandonner les Israéliens et les Palestiniens à leur propre sort. C'est pourquoi notre délégation exhorte le Conseil de sécurité et la communauté internationale à préserver leur unité et à

travailler avec davantage d'humanité afin de parvenir à un règlement politique définitif de ce conflit, dans l'intérêt aussi bien des Palestiniens que des Israéliens – une solution désirée par les autres peuples du Moyen-Orient et par le monde entier. Nous regrettons que les moments historiques qui ont donné de l'espoir au monde entier sur cette question soient tombés dans l'oubli. Toutefois, nous pensons qu'il est toujours aussi nécessaire et urgent de continuer à coordonner les efforts visant à convenir d'une formule propre à encourager les parties à revenir à la table des négociations et à traiter toutes les questions en suspens. Nous estimons qu'il est urgent et impératif de continuer à appuyer les efforts de médiation de l'Égypte et de l'ONU visant à promouvoir la réconciliation entre Palestiniens. Il est temps que les dirigeants palestiniens fassent des concessions et concluent des accords définitifs, qui garantissent leur unité politique afin d'œuvrer en commun au bien-être de leurs citoyens. Cet accord engloberait le retour de l'Autorité palestinienne dans la bande de Gaza.

Avant de terminer, je tiens à exprimer la satisfaction du Gouvernement de la République de Guinée équatoriale quant aux efforts incessants que déploie l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, et j'encourage la communauté internationale à continuer de lui fournir l'aide financière nécessaire pour maintenir et renforcer son action. Conformément à son attachement à la Charte des Nations Unies, la Guinée équatoriale réitère que, en vertu des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, en particulier la résolution 242 (1967), du 22 novembre 1967, l'Initiative de paix arabe, le mandat de la conférence de Madrid, la Feuille de route du Quator et d'autres instruments, elle considère comme justes les revendications historiques des Palestiniens et l'existence pacifique d'Israël. Elle réitère donc son appui à la solution des deux États, sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem pour capitale, résultant de négociations entre les deux parties, en garantissant une coexistence sûre et pacifique entre les deux États et l'harmonie avec les autres pays de la région.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration à titre national.

Je remercie une fois de plus M. Mladenov de son exposé et du travail qu'accomplit son équipe sur le terrain dans des circonstances qu'on nous a évidemment décrites comme très difficiles. J'ai écouté avec attention sa description de la situation actuelle et, compte tenu

du nombre de crises et des difficultés que nous avons observées à Gaza au cours des derniers mois, je sais qu'il n'a pas parlé à la légère. Je reviendrai sur ce sujet le moment venu.

Comme l'ont fait d'autres orateurs, je tiens à commencer en soulignant que la position du Royaume-Uni concernant les colonies n'a pas changé. Elles sont illégales au regard du droit international, constituent un obstacle à la paix et menacent la viabilité physique de la solution des deux États. La position britannique s'est illustrée par l'appui du Royaume-Uni à la résolution 2334 (2016) ainsi qu'aux résolutions antérieures, qui confirment l'absence de validité juridique des colonies, notamment la résolution 465 (1980). Nous avons également condamné l'approbation, le 10 octobre, de projets de construction de plus de 2 000 logements en Cisjordanie, et nous demandons qu'il soit mis fin à ces mesures contreproductives.

Pour revenir plus spécifiquement sur Gaza, je tiens à remercier M<sup>me</sup> Hary de son exposé et de ses observations concernant l'accès. Nous prenons cette question très au sérieux. J'estime que l'aspect le plus important de cette situation est l'escalade des hostilités à Gaza, qui a commencé le 12 novembre et qui nous préoccupe vivement. Nous accueillons avec satisfaction le cessez-le-feu entre Israël et le Jihad islamique palestinien et, à l'instar d'autres délégations, nous remercions l'Égypte et l'ONU de leurs efforts de médiation.

Je tiens à souligner que les attaques aveugles du Jihad islamique palestinien contre les civils sont totalement inacceptables. Nous regrettons les pertes humaines et nous exhortons toutes les parties à se conformer à l'accord de cessez-le-feu. À plus long terme, nous encourageons les acteurs à proposer des solutions durables pour remédier à la menace que posent le Hamas, le Jihad islamique palestinien et d'autres groupes militants à Gaza pour la sécurité d'Israël. L'anarchie causée par le Hamas a des conséquences désastreuses pour la population de Gaza et le peuple israélien.

Je voudrais évoquer ce que M<sup>me</sup> Hary a dit dans son exposé sur les restrictions à la circulation et à l'accès et dire combien elles limitent les exportations et ont sur l'économie palestinienne des répercussions qui se manifestent par une croissance faible et un taux de chômage en augmentation. Nous comptons sur Israël pour appliquer aux commerçants palestiniens les mêmes conditions qu'aux commerçants israéliens.

Je m'associe également aux autres orateurs en réitérant notre préoccupation face aux démolitions et aux incidents de violence dans les deux sens. Je saisis également cette occasion pour m'associer aux autres orateurs pour souligner que la sécurité d'Israël est une priorité absolue à nos yeux et que nous condamnons les tirs de missiles en direction d'Israël. Toutefois, tant que cette situation déstabilisatrice et la violence persisteront, il sera extrêmement difficile de trouver une issue. Nous demeurons préoccupés par l'intensification des actes de violence commis par les colons.

Nous accueillons avec satisfaction les efforts visant à organiser des élections nationales véritables et démocratiques pour tous les Palestiniens, et je suis d'accord avec les orateurs qui ont souligné que ces élections seront cruciales en vue de la création d'un État palestinien viable et souverain. À cette fin, nous appelons toutes les factions palestiniennes à chercher un terrain d'entente et à œuvrer en commun pour avancer dans la voie de la démocratie pour le bien de l'ensemble du peuple palestinien.

Je tiens également à manifester notre appui en faveur d'un appel à renforcer la liberté des médias dans les territoires palestiniens occupés, notamment en révisant la législation pertinente. Nous sommes préoccupés par la décision du tribunal d'instance de Ramallah en date du 17 octobre, ordonnant le blocage de 50 sites Web arabes palestiniens, Cela constitue à nos yeux un élément important de ce qu'il se passe sur le terrain.

Enfin, je m'associe aux autres orateurs pour souligner l'importance de la solution des deux États et la nécessité que la Palestine et Israël vivent dans la paix et le respect mutuel, côte à côte en tant qu'États égaux et souverains. La sécurité en est évidemment un élément crucial.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine.

**M. Mansour** (Palestine) (*parle en arabe*) : Je tiens à vous féliciter, Madame la Présidente, ainsi que votre délégation de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Nous sommes certains qu'avec votre sagesse, vous saurez mener à bien les travaux du Conseil.

Je remercie également le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Nickolay Mladenov, et la Directrice exécutive de Gisha, M<sup>me</sup> Tania Hary, de leurs exposés détaillés et de leurs évaluations de la situation actuelle difficile dans toutes ses dimensions dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est.

La présente séance se tient à la suite d'atteintes répétées du Gouvernement des États-Unis au droit naturel du peuple palestinien à son territoire. Les États-Unis continuent de nier les droits du peuple palestinien à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance. Le Gouvernement des États-Unis a fait une nouvelle déclaration illégale sur les colonies israéliennes illégitimes pour anéantir toute possibilité de parvenir à la paix, à la sécurité et à la stabilité dans notre région et pour ses peuples. Nous rejetons fermement et condamnons vivement cette déclaration illégale et irresponsable, que nous considérons nulle et non avenue et sans aucune valeur des points de vue juridique, politique, historique et moral. Elle s'ajoute à la série de mesures provocatrices et irresponsables prises par le Gouvernement des États-Unis, à commencer par la reconnaissance de Jérusalem comme « la capitale d'Israël », les attaques continues contre les réfugiés palestiniens et leur droit à rentrer chez eux, et les tentatives de mettre fin aux activités de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, ainsi que la reconnaissance de la prétendue souveraineté d'Israël sur le Golan syrien occupé.

La communauté internationale a dénoncé et rejeté toutes ces politiques, qui ont également été rejetées au Conseil, notamment par certains membres de cet organe qui ont parlé à la presse avant la présente séance. Nous sommes certains que la position de la communauté internationale, en particulier le Conseil, est ferme dans son rejet de cette dernière déclaration des États-Unis, comme elle l'a fait pour les précédentes. Toutes ces déclarations vont à l'encontre du droit international, de la Charte des Nations Unies et des résolutions sur cette question. Elles ne changeront pas la situation juridique et politique dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et ne légaliseront en aucun cas les politiques de colonisation d'Israël sur notre territoire, y compris sa politique d'annexion et ses colonies illégitimes. Elles nuiront simplement à la position, à l'image et à la crédibilité des États-Unis, ou du moins ce qu'il en reste, aux yeux de la communauté internationale. Le Gouvernement des États-Unis se disqualifie de plus

en plus en tant que médiateur de paix, il recourt toujours plus au deux poids, deux mesures et est de plus en plus partial à l'égard de l'occupation israélienne, au détriment de notre droit à l'autodétermination.

Aujourd'hui, il est impossible de croire que la voix des États-Unis prône la paix. Il est devenu clair que cette voix incite les pays à agir contre le peuple palestinien et encourage Israël à poursuivre son annexion illégale de nos terres et sa violation systématique de nos droits. Notre terre n'est pas un cadeau que les États-Unis peuvent offrir pour satisfaire les ambitions de Netanyahu, et le sang de notre peuple ne peut être utilisé comme monnaie d'échange dans les élections israéliennes.

Dans ses résolutions sur cette question, de la résolution 242 (1967) à la résolution 2334 (2016), le Conseil de sécurité a réaffirmé l'irrecevabilité de la confiscation de terres par la force. Il s'agit là d'un principe fondamental du droit international qui est appliqué depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Le Conseil a également confirmé le caractère illégitime des colonies de peuplement israéliennes dans les territoires arabes occupés, y compris le territoire palestinien, et le caractère illégal de l'annexion de Jérusalem. En adoptant ces résolutions, il visait à instaurer la paix et la sécurité internationales, conformément à son mandat. Nous réaffirmons que les colonies de peuplement, qui sont une forme de colonialisme, sont illégales en vertu des résolutions des organes de l'ONU et de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur les *Conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le territoire palestinien occupé* (voir A/ES-10/273). Elles constituent une violation de la Charte des Nations Unies, une violation flagrante de la quatrième Convention de Genève et un crime de guerre au regard du Statut de Rome. Toute tentative visant à changer cette réalité est donc vouée à l'échec, et aucun pays, aussi puissant soit-il, ne peut modifier le droit international au gré de ses caprices ou de ses rêves.

À cet égard, je voudrais saisir cette occasion pour remercier l'ensemble des États, des gouvernements, des organisations et des membres du Conseil qui ont exprimé leur appui au respect de la légitimité internationale et du consensus international, sur la base des paramètres convenus, en faveur d'une solution juste et pacifique. Ils ont rappelé que les colonies de peuplement israéliennes dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, constituaient une violation flagrante du droit international et une obstacle majeur à la fin de l'occupation israélienne ainsi qu'à la

paix, conformément à la solution des deux États fondée sur les frontières de 1967.

Tous les pays ici présents à l'ONU peuvent contribuer à la réalisation de la paix en appuyant nos droits inaliénables et en ne reconnaissant pas les pratiques et politiques illégales d'Israël, notamment celles visant à modifier le statut et l'identité de Jérusalem ou les frontières d'avant 1967. Ils peuvent nous aider en n'appuyant pas les activités illégales de colonisation, en faisant une distinction entre les produits originaires d'Israël et ceux fabriqués dans le Territoire palestinien occupé depuis 1967, en faisant en sorte que le principe de responsabilité soit appliqué et en mettant fin à l'impunité, qui constitue un des principaux obstacles à la justice, à la paix et à la sécurité.

Nous mettons en garde contre la logique du Gouvernement des États-Unis, qui considère que le droit international est un obstacle à la paix, cherche à justifier les crimes israéliens et estime pouvoir imposer sa volonté à la communauté internationale comme un fait accompli. Il ne peut y avoir un droit international qui s'applique à nous tous et un autre droit inventé par le Gouvernement des États-Unis pour satisfaire l'appétit colonial d'Israël et lui pardonner ses crimes. Le droit international que nous connaissons tous n'autorise ni l'application de deux poids, deux mesures ni l'intimidation. Il doit s'appliquer à tous, sans exception, y compris Israël et les États-Unis.

Le droit international que nous connaissons ne pardonne pas le blocus imposé par Israël à la bande de Gaza. Il n'empêche pas les civils d'avoir ne serait-ce qu'un semblant de vie et une lueur d'espoir. Il ne pardonne pas la frappe aérienne israélienne contre la maison de la famille Sawarka, qui a tué cinq jeunes enfants. Le droit international ne pardonne pas le fait qu'une petite fille aille se coucher en espérant fêter le lendemain matin son dixième anniversaire et doive, en réalité, assister aux funérailles de ses parents. Le droit international ne pardonne pas le meurtre d'un homme à Hébron qui est sorti pour acheter de la nourriture pour sa famille et n'est jamais revenu. Il ne pardonne pas le fait qu'Israël retienne les corps des martyrs ni la douleur que cela cause à leurs parents. Il ne pardonne pas le fait qu'un tireur isolé ait pris pour cible un photographe de presse, le blessant à l'œil gauche, alors qu'il recueillait des preuves sur les violations commises par l'occupant israélien. Les soldats pensaient que tuer le témoin dissimulerait leur crime, alors qu'ils n'ont fait que le révéler au grand jour et se condamner eux-mêmes.

Le droit international ne pardonne pas les embuscades et les arrestations arbitraires de filles et de garçons. Il ne pardonne pas non plus le fait que ces derniers soient torturés dans les prisons et les centres de détention israéliens. Il ne pardonne pas les invasions militaires dans les villes, les villages et les camps, ni le fait de semer la terreur dans le cœur des mères qui craignent pour le sort de leurs enfants. Le droit international ne pardonne pas les déplacements forcés ou la démolition de maisons et de biens et le déplacement de leurs propriétaires. Le droit international ne pardonne pas les émeutes et les actes de terrorisme commis par les colons israéliens, leur pillage des ressources naturelles palestiniennes ou les incendies des champs et des oliviers. Le droit international ne pardonne pas le fait que les personnes sont obligées d'attendre pendant de longues heures aux postes de contrôle de l'armée. Il ne pardonne ni l'expansion des colonies de peuplement en Cisjordanie, ni l'annexion raciste de Jérusalem, ni les actes de provocation qui visent le Haram el-Charif, ni l'imposition de taxes illégales à l'église du Saint-Sépulcre.

Le droit international ne pardonne pas le silence qui entoure ces agissements. Ni le peuple palestinien ni ses dirigeants ne céderont au chantage politique. Nous continuerons à prendre toutes les mesures possibles sur les plans juridique et politique pour lutter contre les politiques racistes et les pratiques inhumaines que nous subissons, afin d'honorer notre engagement envers le peuple palestinien, dans notre patrie et à l'étranger, et ses sacrifices historiques, et de défendre nos droits et nos positions nationales, notamment notre droit à la liberté, à la sécurité et à la dignité dans notre chère patrie, la Palestine. Comme un de nos célèbres poètes l'a dit un jour,

« Si un jour un peuple désire vivre, le destin répondra à son appel. La nuit alors se dissipera, et ses chaînes se briseront et tomberont ».

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

**M. Danon** (Israël) (*parle en anglais*) : Il y a deux jours, les États-Unis ont adopté une politique importante qui redresse un tort historique. Nous remercions le Gouvernement des États-Unis d'avoir clairement rejeté l'affirmation erronée et le mensonge historique selon lequel les communautés israéliennes de Judée-Samarie sont par nature illégales au regard du droit international. Plus tôt aujourd'hui, j'ai eu le plaisir de m'entretenir avec l'Ambassadrice des États-Unis, M<sup>me</sup> Craft, qui,

en déplacement en Amérique latine, m'a appelé pour exprimer son soutien constant à Israël.

Nous attendons avec intérêt de combattre l'hypocrisie que nous constatons lorsqu'il s'agit d'identifier les véritables obstacles à la paix dans la région. Nous espérons que le reste de la communauté internationale trouvera le courage d'examiner la politique des États-Unis d'un œil impartial. La Judée-Samarie fait partie intégrante de la patrie du peuple juif. Il ne s'agit pas d'un fait nouveau ou d'une revendication récente, mais d'une vérité historique qui ne sera plus jamais niée. L'annonce faite par les États-Unis réaffirme que la résolution 2334 (2016) était fondée sur des motifs politiques et a contribué à prolonger le conflit.

Les membres du Conseil de sécurité ont souvent affirmé, comme ils l'ont fait aujourd'hui, que les communautés juives de Judée-Samarie constituent un obstacle à la recherche d'une solution au conflit. La réponse pavlovienne de certains pays européens à l'annonce du Secrétaire d'État Pompeo ne fait que retarder davantage les chances de mettre fin au conflit. L'histoire nous enseigne que de telles affirmations n'ont aucun fondement. Soyons clairs : les communautés juives ne sont pas un obstacle à la paix. Israël l'a indiqué clairement à maintes reprises, non seulement en paroles, mais aussi en actes. Dans le cadre de nos accords de paix avec l'Égypte et la Jordanie, nous avons prouvé que lorsqu'il y a un partenaire, nous sommes prêts à négocier et à tout mettre en œuvre pour parvenir à la paix.

En 2005, Israël a décidé unilatéralement de quitter la bande de Gaza. Malgré ses droits sur cette terre, Israël a pris cette décision difficile parce que nous pensions qu'elle nous rapprocherait de la fin du conflit. Au lieu de cela, on nous a répondu par la terreur et la violence. La semaine dernière, nous avons de nouveau assisté à des tirs de roquettes sur des civils – quelque 400 roquettes. En 2009, le Président Obama a demandé au Premier Ministre Netanyahu de suspendre les constructions en Judée-Samarie. Le Premier Ministre Netanyahu a fait preuve de pragmatisme et a suspendu les travaux de construction pendant 10 mois. Israël a une fois de plus montré sa volonté de faire des compromis pour parvenir à la paix. Il va sans dire que la réponse à ce geste a été une fois de plus le rejetionnisme de l'autre partie.

L'histoire montre clairement qu'Israël travaille non seulement pour parvenir à la paix, mais qu'il a prouvé à maintes reprises que les communautés juives de Judée-Samarie ne sont pas des obstacles pour y parvenir. Pourquoi alors certains membres du Conseil

s'obstinent-ils à répéter le mantra selon lequel les communautés juives – qu'ils appellent des colonies de peuplement – sont un obstacle à la paix? C'est peut-être lié à leurs intérêts politiques et au désir de forcer les parties à trouver une solution. Sinon, pourquoi la communauté internationale refuserait-elle de reconnaître les véritables obstacles à la paix?

Contrairement à l'affirmation sans fondement selon laquelle les communautés juives font obstacle à la paix, il y a deux véritables obstacles majeurs à la paix qu'il faut surmonter si nous voulons parvenir à un accord. Ils n'ont pas été mentionnés ici aujourd'hui.

Le premier est l'incitation de l'Autorité palestinienne contre Israël et le peuple juif. Lorsqu'une génération entière apprend à l'école que l'État d'Israël n'a pas le droit d'exister, qu'on apprend aux enfants à idolâtrer les martyrs dont les actes dits héroïques sont le meurtre d'innocents, et que les enseignants diabolisent les juifs, nous sommes confrontés à un véritable obstacle à la paix. L'incitation à la haine est un obstacle à la paix, mais nous n'entendons pas tous les membres du Conseil le dire parce que cela revient à rejeter le blâme sur l'Autorité palestinienne et non sur Israël.

Le deuxième réel obstacle à la paix est la tentative du Conseil de déterminer l'issue des négociations avant même qu'elles n'aient commencé. Trop de membres de la communauté internationale ont tendance à essayer de modifier le point de départ des futures négociations. C'est peut-être dû à la frustration causée par le fait qu'une solution au conflit n'a pas encore été trouvée.

La communauté internationale a recours à des outils juridiques contestables pour tenter de résoudre un conflit politique. Les exemples de ce comportement sont nombreux. Dans le cadre d'accords approuvés au niveau international, Israël et l'Autorité palestinienne ont convenu – nous avons signé ces accords – que la future frontière serait négociée directement et bilatéralement. Bien que j'aie entendu aujourd'hui dans cette salle certaines remarques qui contredisent ce fait, ces accords existent néanmoins. Certains membres de la communauté internationale ont décidé d'aller au-delà de l'accord explicite entre les parties et d'ajouter quelques conditions préalables.

Il y a quelques minutes, nous avons entendu certains membres du Conseil dire que les futures frontières seront négociées sur la base des lignes dites de 1967. La Convention d'armistice général entre Israël et la Jordanie d'avril 1949 stipule explicitement

que les lignes de démarcation n'ont été établies qu'à des fins militaires et, comme le stipule l'article VI de la Convention, « sont convenues par les parties sans préjudice des futurs règlements territoriaux ou lignes de démarcation ». Cette convention a été signée en 1949 entre nous et les Jordaniens. L'ajout d'une telle condition préalable est une tentative de décider de l'issue des négociations avant qu'elles n'aient commencé. De même – et cela explique pourquoi certains membres de la communauté internationale insistent pour prétendre que les communautés juives de Judée-Samarie sont des obstacles à la paix alors qu'ils savent très bien ce que je viens de mentionner – la revendication vise à tenter de décider du sort de ces communautés dans un futur accord avant même que les parties aient – ou à vrai dire qu'une partie ait – accepté de négocier.

Pas plus tard que la semaine dernière, le mandat de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a été renouvelé. L'UNRWA maintient le statut de réfugiés et prêche dans les écoles un droit au retour inexistant. Pourquoi la communauté internationale choisirait-elle de maintenir des personnes dans la catégorie des réfugiés? Pourquoi un citoyen d'un autre pays – par exemple, du Royaume-Uni ou des États-Unis – devrait-il encore être considéré comme un réfugié selon l'UNRWA? La seule explication possible est qu'il s'agit d'une tentative d'influencer la solution au conflit.

En outre, inviter au Conseil des organisations israéliennes qui, sous l'égide de la démocratie et de la liberté d'expression israéliennes, brossent un tableau déformé de la réalité – et ce n'est pas la première fois – est une tentative de consolider une vision partielle de la situation. Cela ne fait pas avancer la perspective de négociations, et ne fait au contraire que garantir qu'elles ne se produiront pas dans un avenir proche.

L'annonce faite cette semaine par les États-Unis dit exactement le contraire de ce que disent les autres membres de la communauté internationale. Elle dit que nous ne pouvons pas décider pour les parties à quoi ressemblera la solution et que seules les parties peuvent prendre cette décision. Il y a une différence cruciale entre dire que nous ne déclarerons pas toutes les communautés juives de Judée-Samarie illégitimes et que nous laisserons les parties décider de leur avenir, d'une part, et dire que nous déclarerons que ces communautés sont illégitimes et qu'il ne peut y avoir qu'une seule issue à l'avenir, d'autre part. Pourquoi devrions-nous négocier si le Conseil de sécurité a déjà toutes les réponses? Les États-Unis n'essaient pas d'abuser du droit international pour forcer l'issue du conflit, mais ils comprennent au contraire que cette issue ne pourra venir que de négociations. Cette idée a été reprise par un responsable

américain qui a déclaré que cette annonce créera des conditions équitables pour de futurs pourparlers.

Lorsque la communauté internationale tente d'imposer une solution, elle obtient exactement l'effet contraire. Quand les Palestiniens voient que d'autres livrent leurs batailles pour eux, pourquoi accepteraient-ils de s'asseoir à la table des négociations où ils devront faire des compromis pour nous parler? Je demande à mes collègues, les Ambassadeurs de la Belgique et de la France, de me dire combien de fois ils ont rencontré M. Mansour durant l'année écoulée ou durant les quatre dernières années. Combien de fois M. Mansour a-t-il rencontré la délégation israélienne au cours des quatre dernières années? Combien de fois le Président Abbas a-t-il rencontré le Premier Ministre Netanyahu au cours des quatre dernières années?

La communauté internationale pense peut-être qu'elle aide les Palestiniens, mais ce n'est pas le cas. Elle retarde simplement le jour où nous devrons nous asseoir et négocier directement. Les actions de la communauté internationale retardent les négociations, ce qui est de toute évidence contre-productif.

L'appui systématique de certains pays européens aux Palestiniens a donné lieu à une campagne de propagande qui commence ici à New York et se termine à Ramallah. Si ces pays veulent vraiment apporter leur aide, ils doivent changer d'approche parce que leurs critiques font obstacle à des négociations directes. Si la communauté internationale veut mettre un terme au conflit, elle doit cesser de chercher à déterminer l'issue des négociations et encourager la tenue des négociations. Les États-Unis ont joué un rôle important dans ce sens, et nous pensons que les pays arabes de notre région, par leur influence, peuvent également jouer un rôle capital en convaincant les deux parties de s'asseoir à la table des négociations.

Israël est plus que disposé à négocier, comme nous l'avons montré à maintes reprises par le passé. Toutefois, pour amener les Palestiniens à négocier, la communauté internationale doit cesser d'essayer d'imposer un résultat précis. Elle doit plutôt contraindre les Palestiniens à se présenter – tout simplement – sans conditions préalables. Ce conflit politique n'aura jamais de solution juridique. La seule solution est une solution négociée.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur la liste. Toutefois, étant donné que certains collègues ont demandé la tenue de consultations, j'invite les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

*La séance est levée à 12 h 20.*